



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 1er juin 2021, à 19 h**

**Exceptionnellement tenue à huis-clos  
par Vidéoconférence**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2021, à 19 h et de la séance extraordinaire, tenue le 14 mai 2021, à 13 h.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

## 12 – Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1212468006

Adopter la planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**12.02** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1214561007

Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-003.

**12.03** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1211609005

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRIMADA 2021, pour le projet " Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies ". Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

**12.04** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1211528017

Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030. .

## 15 – Déclaration / Proclamation

**15.01** Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Prendre acte du document intitulé : « Motion non partisante de soutien pour améliorer la sécurité routière près de l'école secondaire Jean-Grou »

**15.02** Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Prendre acte du document intitulé : « Motion non partisane de soutien pour améliorer la propreté et certaines installations publiques »

**15.03** Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion pour forcer la Ville de Montréal à permettre le vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus

## **20 – Affaires contractuelles**

**20.01** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281014

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., le contrat pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour 2021-2024 au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 \$ taxes incluses et autorisation d'une dépense de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC SP21-04 (4 soumissionnaires)

**20.02** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281015

Octroyer, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Construction Larotek inc., le contrat relatif aux travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses et autorisation d'une dépense de 1 609 788,41 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING21-03 (5 soumissionnaires).

**20.03** Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281018

Octroyer, au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Meloche division de Sintra inc., le contrat pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement, au montant de sa soumission, soit au montant de 471 195,97 \$, taxes incluses et autorisation d'une dépense de 548 315,57 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING21-02 (2 soumissionnaires)

**20.04** Appel d'offres public

CE Direction du développement du territoire et études techniques – 1214281020

Octroi d'un contrat à l'entreprise Demix Construction inc., au montant de 3 198 473,08 \$ taxes incluses pour les travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR 2021) et autoriser une dépense de 3 987 964,30 \$. Appel d'offres public numéro ING21-04 (3 soumissionnaires) et autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement de leurs entrées de service en plomb.

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1204561003 -  
ADDENDA

Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 32 842 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**20.06** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1204561005 -  
ADDENDA

Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 26 741 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1204561006 -  
ADDENDA

Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1204561011 -  
ADDENDA

Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 22 570 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**20.09** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1211528014

Octroi d'une contribution financière à l'ACPVPAT pour le montant de 3 500 \$ dans le cadre de la campagne de sociofinancement, non récurrente, destiné à payer les dépenses liées à cette campagne pour les trois organismes en développement économique.

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281021

Octroi d'une contribution financière non récurrente de 9 387,40 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2021. Approuver le projet de convention.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1218559001

Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation du projet d'un camp de jour spécialisé, pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2021. Approuver un projet de convention.

**20.12** Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1211528011

Approbation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1211528015

Approbation de la convention avec la chambre de commerce de la Pointe de l'île (CCPDI) et octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, pour réaliser son Projet dans le cadre de la relance économique post-pandémie. Autoriser les virements de crédits.

**20.14** Entente

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281016

Autorisation pour la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution portant le numéro CA18 3003 0064 et modifier par la résolution portant le numéro CA20 3011 0314 avec le Groupe Cammisano inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Gouin entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

**20.15** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1214860003

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$ pour l'année 2021 à l'organisme Équipe RDP dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021. Approuver le projet de convention.

## **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212468005

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2021.

**30.02** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1217960004

Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2020 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipale du 17 mai 2021. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 6 369 200 \$ et autorisation des virements de crédits.

**30.03** Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe – 1217960005

Rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**30.04** Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1213997006

Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens, 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal et 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour l'organisation de leurs activités.

## **40 – Réglementation**

**40.01** VACANT

**40.02** VACANT

### **PIIA**

**40.03** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213469007

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation de deux enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

**40.04** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213469008

Demande d'amendement de la résolution CA18 3010 0345, afin de modifier, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591 - District de Pointe-aux-Trembles.

**40.05** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213469009

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 - District de Pointe-aux-Trembles.

**40.06** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1215270007

Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement – District de La Pointe-aux-Prairies.

**40.07** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1215270008

Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), des plans visant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un centre de soin longue durée situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement - District de Pointe-aux-Trembles.

## ORDONNANCE

**40.08** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1214281019

Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-006, autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur chacune des branches des deux carrefours formés par l'avenue Pierre-Baillargeon et la rue Albert-Chamberland.

**40.09** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1213163002 -  
ADDENDA

Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Nomination

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1212569001

Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100237562, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## 51 – Nomination / Désignation

### 51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213971001

Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

### 51.02 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1213997004

Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 2 juin 2021.

## 60 – Information

### 60.01 Information

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1213469006

Prendre acte du compte rendu de la réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de Pointe-aux-Trembles.

### 60.02 Dépôt

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1213997005

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Nathalie Pierre-Antoine.

## 70 – Autres sujets

### 70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 46**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**



**Dossier # : 1212468006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé:

**D'ADOPTER** la Planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-06-01 16:08

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1212468006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter la planification stratégique 2021-2031 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec une population de 106 743 habitants selon le dernier recensement de la population de Statistiques Canada en 2016, réparties sur un territoire de 42,5 km<sup>2</sup>, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles se démarque par la qualité de vie qu'il offre et son potentiel élevé de développement résidentiel et économique. En 2014, l'arrondissement se dote d'un plan stratégique 2015-2018 avec la vision de devenir la plus belle porte d'entrée de Montréal et de faire de ce lieu une destination et une référence en matière de bien-être, de dynamisme et de qualité de vie, en fournissant aux citoyens et aux entreprises sur son territoire, les services municipaux de proximité avec l'engagement de ses équipes et partenaires. Le tout, dans une approche de développement durable.

En décembre 2018, le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal déclarent leur engagement à consolider une vision commune, intégrée et innovante pour le développement de l'Est de Montréal et à réaliser, dans un esprit de collaboration, un grand chantier de revitalisation de ce territoire à fort potentiel de développement.

À l'automne 2019, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles entame un processus de planification visant à développer son plan stratégique sur une période de dix (10) ans. Cette démarche s'effectue de façon participative avec la consultation de différentes parties prenantes. La pandémie de la COVID-19 qui sévit depuis mars 2020 conduit les villes à adopter des mesures de prudence dans la réalisation de leurs activités et, à l'hiver 2020, l'arrondissement suspend temporairement son processus en cours. À l'automne 2020, vue la poursuite de la pandémie, l'arrondissement reprend les consultations malgré la deuxième vague et privilégie les modes de consultations virtuels afin d'observer les consignes sanitaires en place. Ainsi, la démarche en cours permet l'élaboration d'un plan stratégique 2021-2031 permettant de :

- Se doter d'une vision claire du développement souhaité pour l'arrondissement dans dix ans ;
- Identifier les principaux enjeux du territoire à tenir en compte et définir les orientations stratégiques pour y répondre ;
- Définir les axes prioritaires d'intervention qui mèneront à un plan d'action ambitieux, mais réaliste.

Afin de s'assurer de refléter les aspirations collectives de la population, l'arrondissement entreprend un vaste exercice de consultation et de mobilisation dans lequel les citoyennes et citoyens occupent une place importante, et ce, malgré les défis que la pandémie engendre à ce moment. À ce titre, plusieurs acteurs du milieu sont rencontrés, lesquels ont été invités à partager leurs idées. Ces acteurs représentent près de 25 organismes issus des sphères communautaire, économique, sociale, environnementale et du développement du territoire et de la mobilité. Des consultations internes sont également organisées avec 56 employés municipaux volontaires et provenant de différents services de l'arrondissement. Enfin, les citoyens sont également mis à contribution en partageant leurs préoccupations, opinions et pistes d'action de façon virtuelle, que ce soit dans le cadre des consultations publiques en Facebook Live (230 participants au total lors des quatre rencontres), par le questionnaire en ligne (376 répondants) ou encore la boîte à idées (50 idées proposées).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **CA19 3006 119 - 4 juin 2019**

Octroi d'un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton et Cie S.E.N.C.R.L. au montant de 78 268,08 \$ incluant les taxes et autoriser une dépense maximale de 86 094,89 \$ taxes et contingences incluses pour services professionnels pour la conception et la rédaction de la planification stratégique 2019-2029 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Appel d'offres sur invitation no PRO-DSAG-19-01 (GDD 1194230005).

## **DESCRIPTION**

Exercice de réflexion et de gestion incontournable, une planification stratégique vise à donner une direction, un cadre et des indicateurs de réussite dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs visés. Bref, l'arrondissement souhaite se donner une feuille de route afin de réaliser sa vision à moyen et long terme.

Afin de l'aider dans sa démarche, l'arrondissement s'appuie sur l'expérience d'une firme externe spécialisée (Raymond Chabot Grant Thornton) qui nous permet, à l'aide de consultations auprès d'employés de l'arrondissement, d'organismes et d'analyse de documents, de définir un cadre stratégique qui sert de point de départ pour ces consultations citoyennes.

La durée du Plan stratégique est prévue de 2021 à 2031.

En ce sens, voici les principaux éléments retenus dans le Plan stratégique 2021-2031 de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles:

## **MISSION**

Ayant à cœur de mettre en valeur le caractère unique de son territoire, RDP-PAT offre des services de proximité de qualité dans une approche de développement durable innovante, avec l'engagement de ses équipes et partenaires, pour le bien-être de sa population.

## **VISION**

Fort de sa population diversifiée et de ses milieux verts et bleus remarquables, en 2031, RDP-PAT est un arrondissement épanoui où il fait bon vivre, étudier et travailler.

## **VALEURS**

- Intégrité et transparence
- Respect

- Équité
- Innovation
- Mobilisation

### **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

1. Favoriser l'épanouissement, l'inclusion et l'engagement de la communauté
2. Créer des milieux de vie dynamiques, attractifs et accueillants
3. Faciliter et sécuriser les déplacements sur le territoire
4. Devenir un pôle économique vert, dynamique et prospère
5. Adopter des initiatives innovantes et mobilisatrices en matière de transition écologique

### **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La Planification stratégique est un document à application transversale qui guidera les actions et décisions de l'arrondissement dans le respect de ses compétences et de ses champs d'intervention, et ce même en période de pandémie mondiale. Certaines actions pourraient toutefois être retardées et adaptées dans les circonstances.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Benoît PELLAND  
Directeur

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-31

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du  
greffe



**Dossier # : 1214561007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles, et ce, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023 et édicton de l'ordonnance numéro OCA21- (RCA20-30098)-003.

Il est recommandé:

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la demande de reconnaissance de l'organisme Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023 et de lui attribuer la catégorie C.

D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-003, modifiant l'annexe C du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2021) numéro RCA20--30098, tel qu'amendé, à cet effet.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:08

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214561007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la demande de reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif désirant être reconnu dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er juin 2021 au 31 décembre 2023 et édicition de l'ordonnance numéro OCA21-(RCA20-30098)-003.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif (OBNL) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, adoptée en avril 2018, requiert l'approbation du conseil d'arrondissement pour octroyer le statut d'organisme "reconnu" à un organisme à but non lucratif qui intervient sur le territoire de l'arrondissement et qui respecte les critères d'admissibilité édictés dans la Politique.

Le présent dossier décisionnel est pour recommander l'approbation de la reconnaissance d'un (1) organisme à but non lucratif qui a déposé une demande de reconnaissance et qui se conforme à tous les critères d'admissibilité, tels que décrits dans la Politique de reconnaissance de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Par ailleurs, ce même organisme a déposé une demande de soutien financier à la Direction du développement du territoire et des études techniques (DTET) de l'arrondissement, et cette direction souhaite recommandé, dans un autre dossier décisionnel, un soutien financier pour la réalisation de l'offre de services de cet organisme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA18 30 04 0094	Adoption de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
CA18 30 09 0284	Approbation des demandes de reconnaissance de 35 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA18 30 11 0356	Approbation des demandes de reconnaissance de 28 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de

CA18 30 12 0407	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023. Approbation des demandes de reconnaissance de 36 organismes à but non lucratif désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 04 0083	Approbation les demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 avril 2019 au 31 décembre 2023.
CA19 30 12 0453	Approbation des demandes de reconnaissance de 2 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023.
CA20 30 07 0167	Approbation des demandes de reconnaissance de 3 organismes à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 7 juillet 2020 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0014	Approbation de la demande de reconnaissance d'un organisme à but non désirant être reconnus, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 3 février 2021 au 31 décembre 2023.
CA21 30 02 0013	Approbation des modifications à la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.
CA21 30 05 0131	Approbation des demandes de reconnaissance de trois (3) organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, pour la période du 5 mai 2021 au 31 décembre 2023 ainsi que le retrait de deux organismes reconnus.

## DESCRIPTION

La demande de reconnaissance de l'organisme Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles a fait l'objet d'une analyse pour vérifier le respect des critères d'admissibilité et l'organisme se conforme à tous les critères d'admissibilité de la Politique de reconnaissance de l'arrondissement. La catégorie "C" lui a été attribuée.

La Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles est un organisme qui travaille à l'essor économique et social du quartier de Pointe-aux-Trembles depuis plus de 64 ans. Les membres de l'organisme sont des commerçants, des professionnels et des organismes communautaires de Montréal-Est et du quartier de Pointe-aux-Trembles.

La Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles est complémentaire aux deux associations de commerçants reconnus qui sont situées sur le territoire de l'arrondissement, notamment au niveau du territoire desservi et des services offerts.

La mission de la Chambre de commerce de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles rejoint la mission de l'arrondissement au niveau du développement économique, notamment dans la mise en valeur des artères commerciales, des entreprises industrielles ainsi qu'au niveau de

l'achat local. L'organisme permet d'augmenter l'attractivité du territoire et de favoriser la promotion de ses membres, un territoire qui n'est pas représenté par les deux associations de commerçants reconnus par l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

La reconnaissance d'un organisme par le conseil d'arrondissement est un préalable pour obtenir du soutien de l'arrondissement depuis le 1er janvier 2019. La catégorisation des organismes permet de prioriser l'attribution du soutien et d'optimiser l'utilisation des ressources.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun soutien financier n'est lié au processus de reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La reconnaissance des organismes à but non lucratif favorise le développement d'une meilleure qualité de vie pour les citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, contribuant ainsi au principe de développement durable de la collectivité montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En fonction des ressources disponibles, l'organisme pourra bénéficier d'un soutien professionnel, promotionnel, financier, événementiel, physique et matériel, ce qui favorise le développement d'une offre de service de qualité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La reconnaissance de cet organisme est un préalable pour avoir accès à du soutien de l'arrondissement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Juin 2021: suite à l'approbation par le conseil d'arrondissement, une lettre sera transmise à l'organisme reconnu pour officialiser sa reconnaissance, l'informer de sa classification et des modalités reliées à celle-ci. Le maintien du statut d'organisme reconnu demeure conditionnel au respect des critères d'admissibilité. L'organisme reconnu doit informer son répondant de tout changement concernant sa gouvernance et respecter ses obligations pour maintenir sa reconnaissance.

La reconnaissance se termine le 31 décembre 2023 et est renouvelable à la fin de ce terme, au terme duquel une demande de renouvellement est requise, selon la procédure en vigueur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agente de développement

### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2021-05-20



**Dossier # : 1211609005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRIMADA 2021, pour le projet "Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des- Prairies". Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet

Il est recommandé:

- D'autoriser le dépôt du projet « Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies» pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du « Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA) 2021 » du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à respecter toutes les modalités du programme s'appliquant à lui et contenues dans le Guide du programme.

- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet.
- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts non-admissibles au programme associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts.
- De mandater la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour représenter l'arrondissement et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:09

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211609005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRIMADA 2021, pour le projet "Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies". Autoriser la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'appel de projets au programme PRIMADA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère), l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire soumettre un projet "Réfection des terrains de bocce au Centre récréatif de Rivière-des-Prairies". À cet effet, une résolution du conseil d'arrondissement est requise pour présenter une demande de subvention. Dans ce dossier, Madame Valérie Laforest, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, agira comme signataire de la convention d'aide financière et également à titre de représentante de l'arrondissement auprès du Ministère concernant le projet.

L'arrondissement a pris connaissance du Guide du programme et s'engage à respecter toutes les modalités qui lui incombent. De plus, l'arrondissement confirme qu'il assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme advenant l'obtention d'une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coût.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA1930060170**

Approuver la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du programme PRIMADA, pour le projet "Parc Ernest-Rouleau à Rivière-des-Prairies : Fenêtre sur la rivière". Autoriser Madame Dany Barbeau, directrice d'arrondissement, à conclure une entente avec le Ministère à cet effet et

la mandater pour s'assurer du respect de toutes les conditions de cette entente. Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet

## **DESCRIPTION**

Le projet de réfection des terrains de bocce du centre récréatif RDP vise à réhabiliter un espace de socialisation de nos aînés dans notre arrondissement. Les terrains de bocce du centre récréatif présentent une surface de jeu très usée. D'ailleurs au niveau de certains endroits abîmés, un système de raccommodage artisanal a été opéré afin de rendre le terrain praticable.

Nous envisageons dans le cadre du projet, d'améliorer les éléments déficients notamment, de retirer toutes les surfaces de jeu existantes, procéder à l'installation de nouvelles surfaces et changer les plexiglas séparant les terrains.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre récréatif est un lieu privilégié de rencontres pour les personnes aînées du quartier. Le bocce est un jeu de boules qui s'apparente à la pétanque. Il est surtout populaire à Rivière-des-Prairies parmi la population âgée d'origine italienne. La réfection des surfaces de jeux participera au maintien de l'offre de loisirs, ce qui contribue à ce que les personnes aînées demeurent actives dans la communauté. Des investissements deviennent nécessaires afin que la Ville de Montréal s'assure de mettre à la disposition des personnes aînées ou ayant des limitations fonctionnelles, des espaces collectifs permettant d'améliorer leurs conditions de vie et, par le fait même, leur offrir un milieu de vie propice au vieillissement actif.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une somme de 150 000\$ a été réservée pour ce projet dans le cadre du PDI 2022 de l'arrondissement. L'aide financière octroyée par projet dans le cadre du PRIMADA correspond à un maximum de 50 % des coûts admissibles pour les municipalités de 3000 habitants et plus, et ne peut excéder 100 000 \$ par projet. L'objectif premier du PRIMADA vise la réalisation de petits projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés. Ainsi, pour respecter cet objectif, une limite de coût de projet est fixée à 300 000 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet s'inscrit en lien avec les actions du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce dossier permet d'améliorer l'accessibilité des aînés aux espaces publics et encourage leur participation et leur implication au sein de la communauté.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication seront prises en charge selon le degré d'avancement des projets.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Un calendrier de réalisation sera élaboré ultérieurement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 21 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie LAFOREST  
Directrice

### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2021-05-20



**Dossier # : 1211528017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

Il est recommandé :

D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-28 16:28

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211528017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), au conseil municipal de la Ville de Montréal, de prendre en charge la conception et la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement 20-030.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Soucieuse de l'impact de l'existence du plomb dans l'eau sur la santé de ses citoyens, la Ville de Montréal a adopté un nouveau plan d'action 2019-2030 en matière d'élimination des branchements d'eau en plomb et s'est donné les moyens pour éliminer tous les branchements en plomb situés sur son territoire d'ici 2030, y compris la section privée, et ce, à partir de 2021.

Suite à l'adoption du Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030), la Ville doit également remplacer la portion privée si celle-ci est en plomb ou d'un matériau non conforme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*  
 CM20 1372 - 15 décembre 2020: Adoption - Règlement modifiant le règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

**DESCRIPTION**

En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, il est proposé à la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur dans le domaine public ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030 dans le cadre des travaux d'égout et de voirie pour l'année 2021.

Les services pour lesquels l'arrondissement demande une prise en charge sont les suivants :

- La conception;
- Lancement d'appel d'offres;
- Préparation des différents sommaires décisionnels pour respecter le processus mis en place par la DRE dans la prise en charge de ce type de dossier via l'article 85;
- Octroi du contrat de construction;
- Gestion et réalisation des travaux;
- Communications sur demande avec la DRE concernant l'avancement des travaux;
- Comptabilisation des dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement de manière à permettre la reddition de compte exigée dans le cadre des programmes de subvention et réalisation des travaux;
- Coordination des expertises municipales et externes requises. L'arrondissement s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services.

## **JUSTIFICATION**

Ce dossier est prioritaire pour l'Arrondissement compte tenu de l'importance de rendre le réseau conforme et du risque au niveau de la santé publique. L'Arrondissement ne peut pas intervenir sur ces actifs sans délégation par la DRE. Les travaux requis ont été établis par l'arrondissement et la DRE.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux visant à améliorer la condition des réseaux d'eau secondaires, le coût des services professionnels externes et des travaux sont entièrement assumés par la ville centre.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision favorable permettra aux arrondissements de contribuer à l'amélioration de la condition des réseaux d'eau secondaires et optimisera l'efficacité de notre stratégie de résorption du déficit et d'amélioration de la qualité de l'eau par l'intégration des travaux d'eau et ceux de voirie déjà prise en charge par les arrondissements.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication pour ce dossier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : Juin 2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 28 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-28

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie, pour Luc  
Castonguay, directeur - DDTÉT



**Dossier # : 1214281014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 taxes incluses \$ pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour 2021-2024 et autorisation d'une dépense de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC SP21-04 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc. au montant de 329 144,68 \$ taxes incluses pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour la période de 2021 à 2024, conformément à l'appel d'offres public PARC SP21-04 (4 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 355 476,25 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par le programme de la forêt urbaine.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-26 13:13

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1214281014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Pépinière Jardin 2000 inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 329 144,68 taxes incluses \$ pour des travaux de plantation, arrosage et entretien de 300 arbres pour 2021-2024 et autorisation d'une dépense de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC SP21-04 (4 soumissionnaires)

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles a comme objectif de planter 1000 arbres pour l'année 2021, de façon à participer à l'effort de l'Agglomération de Montréal de faire passer l'indice de canopée de 20% à 25% d'ici 2025. Afin d'atteindre l'objectif de 1000 plantations, 700 arbres seront plantés en régie par les équipes internes de l'arrondissement. Ainsi, pour soutenir l'arrondissement dans l'atteinte de son objectif, il est souhaité de mandater une firme externe pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien de 300 arbres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S/O

**DESCRIPTION**

Ce contrat externe porte sur la fourniture et la plantation de 300 arbres en 2021, de leur arrosage et entretien pour les années 2021 à 2024.

**JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres, 4 firmes ont déposées une soumission. Les quatre firmes ont déposé une soumission et ont été jugées conformes.

SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		Total sans contingences (Taxes incluses)
Premier rang	Pépinière Jardin 2000 inc	329 144,68 \$
Deuxième rang	Terrassement Technique Sylvain Labrecque	348 700,09 \$
Troisième rang	Entreprises Rose Neige	397 692,78 \$
Quatrième rang	Entrepreneur paysagiste Strathmore	463 492,96 \$
<b>Estimation professionnels des travaux (mes coûts)</b>		<b>377 664,13 \$</b>
<b>Coûts moyen des soumissions reçues</b> <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>		384 757,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		16,90%
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b> <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>		134 348,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>		40,82%
<b>Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels</b> <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		<b>-48 519,45 \$</b>
Écart entre la plus basse conforme (\$) et l'estimation professionnels (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		-12,85%
<b>Écart entre la deuxième plus basse (\$)</b> <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		<b>19 555,41 \$</b>
Écart entre la deuxième plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		5,94%

Le montant de la dernière estimation réalisée est de 377 664,13 \$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 48 519,45 \$ , soit: - 12,85 %.

Globalement, l'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée peut être expliqué par le contexte actuel et du fait qu'il n'y avait pas d'estimation à l'arrondissement pour ce genre de contrat.

Considérant ces informations et que l'écart soit favorable à la Ville, la division de conception des parcs et foresterie urbaine recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Une erreur de formule a été observée dans le bordereau de soumission. 3 des 4 soumissionnaires ont corrigé l'erreur de formule. L'entreprise Rose Neige n'a pas réalisé cette erreur. Conformément à l'article 3.8.1.3.2 du cahier des Instruction aux soumissionnaires, la soumission de l'entreprise Rose Neige a été recalculée. Suite à ce recalcul, son rang a été modifié, il est passé au 3e rang. Les soumissionnaires ont été avisés par écrit du changement de rang.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

##### Coûts taxes incluses Coûts net

Contrat: 329 144,68 \$ 300 552,96 \$

Contingences: 16 457,23 \$ 15 027,65 \$

Incidences: 9 874,34 \$ 9 016,59 \$

**Total: 355 476,25 \$ 324 597,20 \$**

Contingences (5% du montant soumis) :

Total: 16 457,23 \$ taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Incidences (3% du montant soumis) :

Total: 9 874,34 \$ taxes incluses

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la déroulement du mandat. Ces incidences pourraient servir pour des autres services techniques et des achats horticoles non prévus au contrat.

Le coût maximal de ce contrat est de 355 476,25 \$ taxes, contingences et incidences incluses. Le tout sera financés à 100% par le programme de la forêt urbaine.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce mandat va permettre à l'arrondissement d'atteindre son objectif de planter 1000 arbres cette année et de participer à l'augmentation de l'indice de canopée de 20% à 25% afin de réduire les îlots de chaleur, d'assainissement de l'aire et la captation des eaux de ruissellement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi de ce présent contrat retarderait les activités de plantation de l'arrondissement et pourrait mettre à risque l'atteinte de l'objectif de l'arrondissement de planter 1000 arbres sur son territoire cette année. Le report de l'octroi de ce contrat aurait également un impact quant au choix et à la disponibilité des végétaux, particulièrement dans le contexte actuel.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Aucun

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un mois avant le début de la plantation, l'arrondissement transmettra des avis de plantation, sous forme de lettre à l'occupant ou résident, là où il va y avoir une plantation d'arbre fait par l'entrepreneur privé.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat: Juin 2021

Fin du mandat: automne 2024

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuée, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mai 2021

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cécile PAQUETTE  
agent(e) technique en horticulture et arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-21



**Dossier # : 1214281015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à la firme Construction Larotek inc., au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense de 1 609 788,41 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Larotek inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro ING21-03 (05 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 1 609 788,41 \$ incidences, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 41,86 % par l'arrondissement à 58,14 % par les services corporatifs.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Construction Larotek inc,

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-18 13:37

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à la firme Construction Larotek inc., au montant de 1 491 787,98 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, et autorisation d'une dépense de 1 609 788,41 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro ING21-03 (5 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de construction de nouveaux trottoirs et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement, afin de réparer certaines sections de trottoirs et bordures détériorées ainsi que de répondre aux demandes des propriétaires riverains qui ont payé pour obtenir ou encore modifier des entrées charretières existantes.

Dans le cadre de ce contrat, il a été décidé d'inclure la construction de nouveaux trottoirs, de saillies, de passages surélevés prévus dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles Félix-Leclerc, François-La Bernarde et Simone-Desjardins.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée DA-214281002: D'autoriser le lancement des appels d'offres ING21-02 et ING21-03 pour les travaux d'aménagement de dos d'ânes, de saillies de trottoirs, d'un carrefour surélevé et de trottoirs dans le cadre du programme de sécurisation des abords des écoles 2021 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies Pointe-aux-Trembles.

CA21 30 01 0002: D'offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ chapitre C-11.4), de prendre en charge la mise aux normes de pistes cyclables existantes, de sécuriser les déplacements actifs vers les écoles Félix-Leclerc, Daniel-Johnson et François-La Bernarde et la réfection de diverses intersections dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piéton dans l'emprise de la friche ferroviaire dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Résolution: CM21 0180, du 23 février 2021, d'accepter les offres de service reçues ou à venir des conseils d'arrondissement dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de

travaux visant l'implantation d'aménagements permanents en 2021 sur le réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

CA 20 30 07 020: D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Cojalac Inc., , au prix de sa soumission, soit au montant de 1 797 777,77 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de nouveaux trottoirs et travaux de réfections mineures de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, conformément aux documents de soumission déposée numéro ING20-06 (6 soumissionnaires);

CA19 30 04 0084: Octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Larotek inc., , au prix de sa soumission, soit au montant de 1 224 000,86 \$ taxes incluses, pour des travaux de réfections mineures de trottoirs, de bordures, et construction de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal, conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro RP-ING19-02 (06 soumissionnaires).

## DESCRIPTION

Les travaux prévus dans le cadre de la présente soumission consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- La construction et/ou reconstruction de trottoirs, de bordures et/ou d'entrées charretières et de dalles pour mobilier urbain sur diverses rues de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et divers travaux connexes.
- La construction de nouveaux trottoirs, de saillies et de passages surélevés, dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles suivantes: François-La Bernarde, Simone-Desjardins et Félix-Leclerc.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 80 705, 73 \$, taxes incluses, soit 5,41 % du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses pour des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux.  
L'enveloppe des incidences est déterminée à 37 924,70 taxes incluses, soit 2,5 % du coût du contrat.

## JUSTIFICATION

Il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges. Cinq (05) soumissions ont été déposées (45,45%). Les soumissionnaires ayant déposé une offre sont : Cojalac inc., De Souza, Groupe ABF inc., Construction Larotek inc., et Construction Cappa.  
L'analyse de conformité produite par nos services du greffe (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Tableau d'analyse:

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)</b>	<b>TOTAL (TAXES INCLUSES)</b>
Construction Larotek inc.	1 491 787,98 \$	1 491 787,98 \$

De Sousa - 4042077 Canada inc.	1 576 306, 10 \$	1 576 306, 10 \$
Cojalac inc.	1 635 337,77 \$	1 635 337,77 \$
Groupe ABF inc.	1 808 357,04 \$	1 808 357,04 \$
Construction Cappa inc.	3 034 581,17 \$	3 034 581,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$) )	1 873 110,61 \$	1 873 110,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) ) (La plus basse conforme- estimation)		- 381 322,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ) (la plus basse conforme- estimation) x 100 /estimation		- 20,36 %
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (\$) ) (la 2e plus basse - la plus basse)		84 518,12 \$
Écart entre la 2e plus basse et la plus basse (%) ) (la 2e plus basse - la plus basse) x 100 / plus basse		5,67 %

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 1 873 110,61 \$ \$ taxes incluses.

La firme Construction Cappa inc. a soumis des prix très élevés, principalement pour les trottoirs, réparations des cours d'eau, plaques podotactiles. En général, les prix soumis par cette entreprise, sont presque le double des prix estimés par l'arrondissement et de ceux soumis par les autres entreprises.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 381 322,63 \$, soit:- 20,36 %. L'écart se situe principalement dans l'article de trottoir monolithique en béton. Le prix soumis pour cet article par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur d'environ 24 % par rapport à l'estimation.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 84 518,12 \$, soit 5,67 %. L'écart est minime entre les prix soumis par les deux soumissionnaires.

Considérant ces informations et que l'écart soit très favorable à la Ville, la division de l'ingénierie recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

La firme Construction Larotek inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP). Cette autorisation porte le numéro de décision : 2021-DAMP-1197, est en vigueur jusqu'au 10 mars 2024 (en pièce jointe).

La firme Construction Larotek inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du

bâtiment du Québec. De plus, cette firme est conforme en vertu du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Construction Larotek inc. dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut de ce projet est de 1 609 788,41 \$ taxes incluses :

Le montant total incluant les taxes de la soumission de la firme Construction Larotek inc. est de : 1 491 787,98 \$ taxes incluses

Le montant des incidences pour le contrôle qualitatif des travaux par un laboratoire = 2,5 % du montant de la soumission =  $2,5\% \times 1\,491\,787,98 \$ = 37\,294,70 \$$  taxes incluses.

Le montant des contingences prévu dans l'estimation de l'arrondissement et non inclus dans le bordereau conformément à la directive du 8 août 2017 = 5,41 % du montant de la soumission =  $5,41\% \times 1\,491\,787,98 \$ = 80\,705,73 \$$  taxes incluses

La répartition du coût des travaux selon la soumission de la firme Construction Larotek inc. (en pièce jointe) est comme suit:

	TRAVAUX	CONTINGENCES	INCIDENCES	TOTAL	%
Réfections trottoirs	468 137,96 \$	25 326,26 \$	11 703,45 \$	505 167,67 \$	31,38 %
Entrées charretières	156 313,11 \$	8 456,54 \$	3 907,83 \$	168 677,48 \$	10,48 %
PSAÉ	867 336,91 \$	46 922,93 \$	21 683,42 \$	935 943,26 \$	58,14 %
<b>Total</b>	<b>1 491 787,98 \$</b>	<b>80 705,73 \$</b>	<b>37 294,70 \$</b>	<b>1 609 788,41 \$</b>	<b>100 %</b>

Le financement du programme de sécurisation aux abords des écoles sera à la charge des services centraux.

Un montant de 854 640,95 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt 19-029 Travaux de sécurisation sur le réseau routier aux abords des écoles CM19 0469.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021-2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Programme	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles	855 \$	0	0	0	0	855 \$

Cette dépense provenant du programme de la sécurisation aux abords des écoles sera assumée à 100 % par la ville centre.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

Le coût maximal de ce projet est de 1 609 788,41 \$ taxes incluses. Le projet sera financé à 58,14 % par le programme de sécurisation aux abords des écoles des services centraux, à 31,38 % par le PDI de l'arrondissement par le règlement RCA20-E178 et à 10,48 % par le budget de fonctionnement de la division de l'ingénierie de l'arrondissement.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à assurer le maintien et l'amélioration des infrastructures urbaines, ce qui engendre une meilleure qualité de vie pour les résidents.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux vont assurer la pérennité des infrastructures routières ainsi que le confort et la sécurité des usagers ainsi que la sécurisation aux abords des écoles par la construction de nouveaux trottoirs, de saillies et de passages surélevés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, les travaux en lien avec la sécurisation des abords des écoles ne pourront se réaliser avant la rentrée scolaire.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des clauses et des directives de la Ville de Montréal face aux impacts de la COVID-19 sur les chantiers ont été intégrés aux documents d'appel d'offre afin que l'entrepreneur les prennent en considérations lors de l'exécution des travaux.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux des réfections mineures et des entrées charretières, seront transmis avant le début de ces derniers.

Les citoyens concernés par les nouveaux trottoirs sur le côté sud la 4e rue (entre le boulevard Marien et la 61e avenue) et sur le côté est de la 65e avenue (entre le boulevard Perras et la 3e rue) ont été informés par des lettres distribuées par nos services des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début: Juin 2021

Fin: Octobre 2021.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mirabelle MADAH)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Halima BENBRAHIM, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Ève LEDUC, 14 mai 2021  
Halima BENBRAHIM, 14 mai 2021  
Julie BOISVERT, 13 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar SADOON  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-12



**Dossier # : 1214281018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Meloche division de Sintra inc., au montant de 471 195,97\$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 548 315,57\$ taxes incluses , conformément aux documents de la soumission publique numéro ING21-02 (2 soumissionnaires).

Il est recommandé,  
D'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Meloche division de Sintra inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 471 195,97 \$ taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles conformément aux documents de soumission déposés de l'appel d'offres numéro ING21-02 (2 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense totale de 548 315,57\$ incidences, contingences et taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera financée à 79,89 % par le programme de sécurisation aux abords des écoles de la Ville Centre et 20,11% par l'arrondissement;.

De procéder à une évaluation du rendement de la firme Meloche division de Sintra Inc

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:09

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Meloche division de Sintra inc., au montant de 471 195,97\$, taxes incluses, pour des travaux de construction de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autorisation d'une dépense de 548 315,57\$ taxes incluses , conformément aux documents de la soumission publique numéro ING21-02 (2 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a procédé à un appel d'offre public pour l'exécution de travaux de dos d'ânes allongés sur rue en enrobé bitumineux par thermorapiéçage, sur différentes rues.

L'appel d'offres publique ING21-02 a été lancé le 7 avril 2021 et publié sur le site SEAO.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 mai 2021. Le délai pour soumissionner était de 30 jours. La validité des soumissions est de 120 jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée- DA214281002 : D'autoriser le lancement des appels d'offres ING21-02 et ING21-03 pour les travaux des aménagement de dos d'âne, de saillies de trottoir, d'un carrefour surélevé et de trottoirs dans le cadre du Programme de sécurisation des abords des écoles 2021 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CA20 30 05 0111, du 5 mai 2020 : D'autoriser une dépense de 452 556,79 \$ taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

**DESCRIPTION**

Les travaux couverts par le présent contrat consistent à construire des dos d'ânes principalement aux abords des écoles et des parcs, mais il est prévu également d'implanter des dos d'ânes sur certaines rues résidentielles ou une problématique de vitesses a été constatée sur les différents rues par l'arrondissement.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 47 119,60 \$, taxes incluses, soit 10% du coût du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses pour frais de laboratoire déterminés à 30 000 \$ taxes incluses.

## JUSTIFICATION

La vitesse sur rue est une source majeure de préoccupation pour une grande partie des citoyens.

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles désire donc sensibiliser les automobilistes aux limites de vitesse en vigueur sur son territoire. Les dos d'âne représentent un outil efficace pour influencer favorablement le comportement des conducteurs et leur utilisation est de plus en plus répandue en zone urbaine.

Nous prévoyons construire environ 78 dos d'âne allongés sur des rues entourant les écoles et parcs principalement ainsi que sur certaines rues résidentielles où une problématique de vitesse excessive a été décelée.

Les écoles suivantes François-La-Bernarde, Denise-Pelletier, Simone-Desjardins et Félix-Leclerc sont visées par le projet du P.S.A.É numéro RDP20-1002.

Une partie des interventions proposées ont été retenues dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2021. Ce programme, financé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'adresse aux arrondissements qui désirent effectuer des travaux pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles primaires et secondaires reconnues par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Il y a eu 4 preneurs de cahiers de charge. Deux soumissions ont été déposées (50%) et les soumissionnaires ayant déposé une offre sont : Meloche, Division de Sintra inc. et Construction Viatek Inc.. Après l'analyse de conformité des dossiers de soumission, les deux soumissionnaires ont été jugés conformes et qualifiés.

Analyse des Soumissions.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix avec taxes</b>
Meloche division de Sintra inc.	471 195,97 \$
Construction Viatek Inc	508 148,11 \$
Dernière estimation réalisée	540 060,57 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	489 672,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyenne des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	3,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	36 952,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>(( la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	7,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	-68 864,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(( la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-12,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	36 952,14 \$
	7,8 %

$$\frac{\text{Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\%)}}{((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100}$$

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

Le montant de la dernière estimation réalisée à l'interne est de 540 060,57 \$ taxes incluses.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de -68 864,60 \$, soit: - 12,8%.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 36 952,14 \$, soit 7,8%.

L'écart favorable peut être expliqué principalement par la baisse du prix du bitume.

Considérant ces informations et que l'écart soit favorable à la Ville, la division de l'ingénierie appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

Meloche division de Sintra inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les validations requises à l'effet que Meloche division de Sintra Inc., ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, cette firme est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Meloche division de Sintra Inc dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total de ce projet est de 548 315,57 \$ taxes incluses, incluant des contingences de 47 119,60 \$ et des incidence de 30 000,00 \$ qui sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 400 000,00 \$ net de ristourne sera financé par le règlement 19-029 CM19 0469 Travaux de sécurisation aux abords des écoles des services centraux.

Également un montant de 100 685,20 \$ net de ristourne sera financé par le règlement RCA18-E166 Programme de réaménagement de rues du PDI de l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

<b>Programme</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>TOTAL</b>
59071 - Programme de sécurisation aux abords des écoles						

400 \$	0	0	0	0	400 \$
--------	---	---	---	---	--------

	<b>Travaux taxes inc.</b>	<b>Contingences 10%</b>	<b>Incidences</b>	<b>Total</b>	<b>%</b>
<b>P.S.A.E.</b>	438 052,15\$	0	0	438 052,15\$	79,89%
<b>Arrond.</b>	33 143,82\$	47 119,60	30 000\$	110 263,42\$	20,11%
<b>Total</b>	<b>471 195,97\$</b>	<b>47 119,60\$</b>	<b>30 000\$</b>	<b>548 315,57\$</b>	<b>100%</b>

Cette dépense sera assumée à 79,89 % par la Ville Centre et à 20,11 % par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement de quartiers sécuritaires contribue à l'augmentation de la qualité de vie des résidents.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un avis expliquant la nature des travaux sera soumis à la Division des communications et des relations avec les citoyens de l'arrondissement qui s'occupera d'informer les citoyens des secteurs affectés par les travaux avant le début des travaux.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat: CA de juin 2021  
Période des travaux: juin à octobre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Halima BENBRAHIM, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Ève LEDUC, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Ève LEDUC, 19 mai 2021  
Halima BENBRAHIM, 18 mai 2021  
Julie BOISVERT, 14 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alfonso HOLGUIN  
AGENT TECHNIQUE EN INGÉNIERIE  
MUNICIPALE

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-12

**Dossier # : 1214281020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Demix Construction inc., au montant de 3 198 473,08 \$ taxes incluses pour les travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2021) et l'autorisation d'une dépense de 3 987 964,30 \$, conformément aux documents de la soumission publique numéro ING21-04 (3 soumissionnaires) et l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement de leurs entrées de service en plomb.

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entrepreneur Demix Construction inc. au prix de sa soumission, soit au montant de 3 198 473,08 \$ taxes incluses pour des travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2021), et autoriser une dépense de 3 987 964,30 \$. Appel d'offres public numéro ING21-04 (3 soumissionnaires), et ce, conditionnellement au virement de fonds du comité exécutif à l'arrondissement pour le remplacement des sections privées des entrées de service en plomb ;

D'autoriser une dépense de 3 987 964,30 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Il est recommandé au comité exécutif :

D'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses, qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de

leurs entrées de service en plomb et de procéder au virement de fonds vers l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles à cet effet.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-06-01 16:23

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à l'entreprise Demix Construction inc., au montant de 3 198 473,08 \$ taxes incluses pour les travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PCPR 2021) et l'autorisation d'une dépense de 3 987 964,30 \$, conformément aux documents de la soumission publique numéro ING21-04 (3 soumissionnaires) et l'autorisation d'un budget additionnel de revenus et dépenses de 679 726,87 \$, taxes incluses qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement de leurs entrées de service en plomb.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat comporte des travaux d'égout, de correction de raccordements inversés, de remplacement des entrées de service d'eau en plomb et de planage-revêtement. La campagne de dépistage gérée par le service de l'eau (SE) a révélé la problématique des raccordements inversés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'arrondissement procède chaque année à la correction d'une portion des raccordements inversés dépistés.

Le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre du programme de réfection routière font partie des interventions qui contribuent à respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris d'éliminer toutes les entrées de service en plomb situées sur son territoire avant l'année 2030, y compris la section privée à partir de 2021. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile entre 8 et 15 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Le choix des rues visées par le présent contrat a été élaboré selon un ensemble de critères reconnus dont notamment le Plan d'Intervention de la Ville de Montréal, l'indicateur de la surface de roulement, les Indices de Performance de Chaussée (PCI) ainsi que par les requêtes des citoyens. La priorisation des interventions est établie en coordination avec la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) de façon à s'assurer que les infrastructures d'égouts et

d'aqueduc sont en bon état.

Dans ce contexte, l'arrondissement a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux d'égout, de voirie et de remplacement de branchements d'eau en plomb sur diverses rues locales sur son territoire.

L'appel d'offres public ING21-04 a été lancé le 27 avril 2021 et publié sur le site SEAO. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mai 2021. Le délai pour soumissionner était de 24 jours. La validité des soumissions est de 120 jours. 3 addendas ont été émis.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**1211528017** - 1 juin 2021 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge la réalisation des travaux de remplacement des entrées de services en plomb sur dans le domaine public ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du règlement 20-030.

**CE21 0240** – 17 février 2021 – autoriser un budget des revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privés de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

**CM21 0443** en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

**DD 2214281003** - Autoriser le lancement d'appel d'offres public ING21-04 pour la réalisation des travaux sur le réseau d'égout de la rue Reeves.

**CM19 0339** - 26 mars 2019 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.- Numéro de dossier : 1196354001

**CA20 30 03 0058** - d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prenne en charge : 2 - des travaux d'égouts sur la rue Reeves. La prise en charge vise la conception et la réalisation du projet. Numéro du dossier : 1204281010

**CA20 30 07 0171** - Octroi – Contrat - Eurovia Québec Construction inc. - Travaux d'égout et de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PRR-PCPR 2020) – Appel d'offres public – ING20-01 (4 Soumissionnaires)

**CA19 30 05 0125** - Octroi – Contrat - Demix Construction, une division de CRH Canada inc. - Travaux de voirie dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (PRR-PCPR 2019), – Appel d'offres public – numéro RP-ING19-01 (4 soumissionnaires).

**CA18 30 05 0136** - Octroi - Contrat - Michaudville Inc. – Travaux de Planage - Revêtement ou Réfection de Pavage - Construction de Trottoir - Corrections de Raccordement Inversés - Entrées des Services en Plomb - Appel d'offres public - RP-ING18-01 (4 Soumissionnaires).

## **DESCRIPTION**

Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat consistent principalement à :

- Des travaux de planage-revêtement et de réfection de trottoir là où requis, sur les tronçons de la 57e avenue, 58e avenue, 59e avenue et de l'avenue René-Descartes;
- La reconstruction d'une conduite d'égout combiné sur le tronçon de rue suivante: Rue Reeves, entre la 12e avenue et la 13e avenue;
- Des travaux de branchement des entrées de service inversées à l'égout sanitaire sur diverses rues;
- Des travaux de remplacement des entrées de service d'eau en plomb ou autres matériaux non conformes, sur les tronçons de la 57e avenue, 58e avenue, 59e avenue et la rue Reeves.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 376 491,21 \$, taxes incluses, réparties de la façon suivante :

Travaux PCPR (arrondissement)- 10% 98 401,42 \$

Travaux égout (DRE) – 10% 19 843,03 \$

Travaux RI (DRE) – 10% 46 099,26 \$

Travaux RESP\_public (DRE) – 10% 98 859,69 \$

Travaux RESP\_privé (DRE) – 20% 113 287,81 \$

Les dépenses incidentes au montant de 413 000,00 \$, taxes incluses au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux ainsi que la surveillance des travaux.

Les incidences sont réparties de la façon suivante;

- 133 000,00 \$ pour les frais de contrôle qualitatif des matériaux.
- 260 000,00 \$ pour les honoraires de surveillance.
- 15 000,00 \$ pour la mise à jour mineure du marquage et signalisation;
- 5 000,00 \$ en communication à l'Arrondissement (avis aux résidents et autres).

## JUSTIFICATION

Sur les sept (7) preneurs de cahier de charge, trois (3) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 43 % et 57%. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'analyse de conformité (en pièce jointe) indique que toutes les entreprises soumissionnaires sont conformes.

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

<b>Contrat au plus bas soumissionnaire conforme</b>	
<b>Tableau d'analyse des soumissions ING21-04</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix</b>
Demix Construction inc.	3 198 473,08 \$

Eurovia Québec Construction inc.	3 425 826,32 \$
Les entrepreneurs Bucaro inc.	3 576 186,83 \$
Dernière estimation réalisée	3 932 632,21 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$) (Total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	3 400 162,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100))	6,31%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (La plus haute - la plus basse)	377 713,75 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((La plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100))	11,81%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (La plus basse - estimation des professionnels)	-734 159,13 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((La plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100))	-18,67%
Écart entre la deuxième et la plus basse conforme (\$) (La deuxième plus basse - la plus basse)	227 353,24 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%) ((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100))	7,11%

L'estimation réalisée par l'arrondissement est au montant de 3 932 632,21 \$, taxes incluses. Cette estimation a été produite en considérant les diverses particularités contractuelles, la période estimée de réalisation des travaux, les conditions de chantier ainsi que la gamme et l'historique des prix du marché.

L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation réalisée est de - 734 159,13 \$, soit - 18,67 %.

L'écart entre le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et la plus basse soumission est de 227 353,24 \$, soit 7,11 %.

La division de l'ingénierie a analysé les soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres et a constaté un écart favorable de 18,67 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée.

L'écart se situe principalement dans les articles « Remplacement d'un branchement d'eau de 50mm ou moins (section privée) » et dans les prix concernant les articles de trottoirs, les articles de planage et pose d'enrobé, pour un total de 428 158,80 \$ soit 58% de l'écart. Dans ces articles, le plus bas soumissionnaire a soumis des prix très agressifs comparativement aux autres soumissionnaires et à l'estimation de soumission, ce qui explique l'écart.

Considérant ces informations et que l'écart est très favorable à la Ville, la division de l'ingénierie appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

L'entrepreneur Demix Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation de contracter un contrat/sous contrat public délivré par l'Autorité des marchés publics (AMP).

Les validations requises à l'effet que l'entrepreneur Demix Construction inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, cette firme

est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville (voir analyse de conformité en pièce jointe).

La Ville procédera à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire Demix Construction inc., dans le cadre du présent contrat d'exécution de travaux de construction, conformément aux critères indiqués au cahier des charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 3 987 964,30 \$ taxes incluses incluant contingences de 376 491,21 \$ taxes incluses et des incidences de 413 000,00 \$ taxes incluses sera assumé comme suit :

#### **Direction des Réseaux d'Eau :**

La dépense de 2 780 501,98 \$ (69,72%) taxes incluses, est répartie comme suit:

- Un coût net de 1 918 287,69 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assumée au PTI de la DRE du Service de l'eau par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-083. Le montant total au net est à la charge des contribuables.
- Un coût net de 620 681,23 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, relatif aux remplacements d'entrées de service en plomb sur le domaine privé qui sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement # 20-030.

#### **Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles : 1 207 462,32 \$ (30,28%)**

La partie de l'arrondissement, sera financé par le programme triennal de l'arrondissement par les règlements RCA15-E140 et RCA20-E178.

	<b>TRAVAUX</b>	<b>CONTINGENCES</b>	<b>INCIDENCES</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
<b>Arrondissement</b>	984 014,16 \$	98 401,42 \$	125 046,74 \$	1 207 462,32 \$	30,28%
<b>DRE</b>					
Égout_Reeves	198 430,33 \$	19 843,03 \$	25 216,17 \$	243 489,53 \$	6,11%
RI	460 992,59 \$	46 099,26 \$	58 582,10 \$	565 673,95 \$	14,18%
RESP_public	988 596,94 \$	98 859,69 \$	204 154,99 \$	1 291 611,63 \$	32,39%
RESP_privé	566 439,06 \$	113 287,81 \$	0,00 \$	679 726,87 \$	17,04%
				3 987 964,30 \$	100,00%

**La dépense est assumée à 69,72 % par la ville centre et à 30,28 % par l'arrondissement. L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet.**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet contribue à assurer la pérennité des infrastructures urbaines contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie urbaine pour les résidents. Le remplacement des entrées de service en plomb contribue à la protection de la santé des citoyens de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

La correction des raccordements inversés contribue à la protection de la santé des citoyens de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et des écosystèmes du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certains tronçons en profondeur au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 18 septembre 2021, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait alors procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Les impacts majeurs sont ceux générés par les travaux: entraves à la circulation, perte temporaire de stationnements, bruit, etc.

Les citoyens seront informés, adéquatement, des travaux au moyen de mesures à coordonner avec la Division des relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des clauses et des directives de la Ville de Montréal face aux impacts de la COVID-19 sur les chantiers ont été intégrés aux documents d'appel d'offre afin que l'entrepreneur les prennent en considérations lors de l'exécution des travaux.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

De concert avec la division des communications et des services aux citoyens, des avis aux résidents concernés par les travaux, seront transmis avant le début de ces derniers.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux : juillet 2021

Fin des travaux : novembre 2021

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Martine HÉBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 26 mai 2021  
Julie BOISVERT, 25 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claudia LOAIZA  
Agente technique en ingénierie municipale

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-25

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie



**Dossier # : 1204561003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 32 842 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 32 842 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendé intervenu entre la Ville de Montréal et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:11

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 32 842 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Société Ressources Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles demande à l'arrondissement une contribution financière supplémentaire pour le soutien à sa mission pour réaliser un camp de jour durant la période estivale 2021. L'organisme réalise cette offre de service aux citoyens de l'arrondissement depuis plusieurs années. Ce besoin financier n'avait pas été pris en compte par l'arrondissement, en décembre 2020, lors de la demande initiale de soutien à la mission pour l'année 2021, étant donné le contexte de la pandémie et de l'incertitude quant à la tenue d'un camp de jour.

Compte tenu que la Direction générale de la santé publique a donné son autorisation pour la tenue de camp de jour pour l'été 2021, le présent dossier recommande une contribution financière supplémentaire pour le soutien à la mission de l'organisme. L'organisme a remis au répondant de la Ville, des prévisions budgétaires justifiant le soutien financier supplémentaire demandé pour maintenir l'accessibilité aux activités de camp de jour pour les citoyens de l'arrondissement. La fiche descriptive du camp de jour offert par l'organisme est jointe au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier recommande l'octroi d'une contribution financière supplémentaire au montant de 32 842 \$, à l'organisme Société Ressources Loisirs Pointe-aux-Trembles, ce qui représente le montant indexé de 2 % de la contribution financière 2020 octroyée à l'organisme dans le cadre du programme camp de jour.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agent (e) de développement d'activités cultu-relles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention de contribution financière avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 599 842 \$ pour l'année 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1984, la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT) occupe le centre communautaire Roussin pour réaliser sa mission et desservir les résidents et organismes du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT bénéficie de l'occupation du centre communautaire Roussin pour la réalisation d'activités et l'offre des services de développement social à la clientèle. La convention de contribution financière de soutien à la mission en cours se termine le 31 décembre 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 12 0456	Approbation de la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 640 654 \$ pour l'année 2020, et autoriser les virements de crédits à cet effet.
-----------------	---

**DESCRIPTION**

La Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles (SRLPAT) est un organisme à but non lucratif autonome affilié à la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs. Elle a comme mission d'offrir un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour les citoyens du quartier de Pointe-aux-Trembles. La SRLPAT réalise sa mission par une offre diversifiée d'activités aquatiques, sportives, culturelles et communautaires ainsi que par des services à la communauté. Ces activités s'adressent aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, des adolescents, des adultes et des aînés. L'organisme offre plus de 200 activités différentes et compte en moyenne 14 500 inscriptions annuelles. La SRLPAT met également des locaux à la disposition des autres organismes du quartier pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens du milieu. De par son occupation au centre communautaire Roussin, la SRLPAT effectue au niveau de sa mission la gestion complète du centre Roussin au niveau de l'accueil, la surveillance, l'entretien sanitaire du bâtiment et la gestion de l'occupation des locaux.

Le Centre est ouvert 344 jours par année répartie sur 50 semaines pour un total de 3 008 heures. La fréquentation du centre communautaire est d'environ 320 000 visiteurs annuellement. C'est donc dans ce cadre qu'elle sollicite cette demande de soutien à la mission à l'arrondissement au montant de 599 842 \$. Cette somme n'inclut pas les activités de camps de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

## **JUSTIFICATION**

La SRLPAT favorise par son occupation au centre communautaire un milieu d'appartenance significatif au sein des résidents et organismes du quartier. La contribution financière de soutien à la mission a pour objectif d'aider l'organisme à réaliser sa mission. Cette vision se réalise à travers la création d'un milieu de vie dynamique, actif et sécuritaire pour tous les résidents et familles du territoire. L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite accompagner l'organisme dans cette mission en lui accordant un soutien financier afin qu'il puisse offrir aux organismes et résidents de l'arrondissement, l'accès au Centre communautaire Roussin, ainsi qu'une programmation d'activités de sports et de loisirs, accessible et diversifiée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le suivi budgétaire au 30 septembre 2020 de l'organisme a été remis à l'arrondissement. La SRLPAT a développé au cours des années des moyens de financement et a créé des volets d'économie sociale tels que l'Est en spectacle, le Café Roussin et Aux délices de Roussin, service traiteur, dont le seul but est de réaliser sa mission. La contribution financière demandée à la Ville, au montant de 599 842 \$ représente 22 % du budget de la SRLPAT pour le Centre communautaire Roussin. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable. En soutenant les organismes communautaires, l'arrondissement contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir les activités à des prix abordables et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

En 2020, la pandémie a durement touché toutes les opérations de la SRLPAT, tant pour les revenus d'inscriptions que pour les revenus autonomes. L'organisme n'a pas ménagé ses efforts pour se réinventer et développer des alternatives aux cours traditionnellement offerts en installation. Il offre maintenant des cours en ligne. Le contexte de la COVID-19 a eu plusieurs impacts entre autres sur la participation aux activités en présentiel qui fut impossible à faire. À cet effet, la clientèle a eu droit d'obtenir un crédit ou un remboursement en fonction de ce qu'elle souhaitait. L'offre culturelle, comme les spectacles (L'Est en spectacle), fut grandement impactée et presque la totalité des représentations a

dû être reportée ou annulée.

Le Centre communautaire Roussin étant plus qu'un lieu de pratique d'activités de toutes sortes, il représente aussi un pôle de vie riche et essentiel pour bon nombre de citoyens de l'arrondissement et du quartier Pointe-aux-Trembles. Le fait de ne pouvoir y accéder physiquement a certainement eu des impacts négatifs chez la clientèle qui fréquente le centre communautaire de façon régulière.

Soucieux de maintenir un lien étroit avec la clientèle, c'est donc dans cette optique que l'organisme a pris la décision d'offrir un service d'activités en ligne gratuit dans le but de lui permettre de socialiser, de rester actif et de maintenir de saines habitudes de vie dans ce contexte difficile. Une programmation d'une trentaine d'activités gratuites de tout genre (gymnastique rythmique, zumba, danse, yoga, dessin, etc.) a donc été mise en place via la plate-forme Zoom.

Grandement soucieux de pouvoir accueillir la clientèle et les organismes locataires en toute sécurité et dans un environnement sain, Société Ressources Loisirs de PAT a effectué un affichage et un marquage au sol important dans le Centre communautaire Roussin afin que les règles de distanciation physique soient respectées.

Enfin, l'organisme a élaboré un *Guide de relance* pour la reprise des activités en présentiel à l'automne 2020 mettant de l'avant les bonnes pratiques à appliquer pour une expérience sécuritaire. Cet outil se veut une référence importante et pratique pour tous les usagers du Centre communautaire Roussin.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 2 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme.

L'organisme conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. L'organisme publie aussi sa programmation dans le journal de quartier. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement responsable du dossier décisionnel assurera, auprès de la SRLPAT, le suivi des obligations de la convention de contribution financière.

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention.

Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 3 de la convention.

L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session.

L'évaluation de la convention a lieu annuellement. Le rapport d'activités et les états financiers audités sont remis annuellement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 décembre 2020  
Charles-Hervé AKA, 10 décembre 2020

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve LAVIOLETTE  
agent (e) de developpement d'activites  
culturelles, physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2020-12-09



**Dossier # : 1204561005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 26 741 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 26 741 \$ à l'organisme Loisirs communautaire Le Relais du bout, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et Loisirs communautaire Le Relais du bout, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 16:01

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 26 741 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout demande à l'arrondissement une contribution financière supplémentaire pour le soutien à sa mission pour réaliser un camp de jour durant la période estivale 2021. L'organise réalise cette offre de service aux citoyens de l'arrondissement depuis plusieurs années. Ce besoin financier n'avait pas été pris en compte par l'arrondissement, en décembre 2020, lors de la demande initiale de soutien à la mission pour l'année 2021, étant donné le contexte de la pandémie et de l'incertitude quant à la tenue d'un camp de jour.

Compte tenu que la Direction générale de la santé publique a donné son autorisation pour la tenue de camp de jour pour l'été 2021, le présent dossier recommande une contribution financière supplémentaire pour le soutien à la mission de l'organisme. L'organisme a remis au répondant de la Ville, des prévisions budgétaires justifiant le soutien financier supplémentaire demandé pour maintenir l'accessibilité aux activités de camp de jour pour les citoyens de l'arrondissement. La fiche descriptive du camp de jour offert par l'organisme est jointe au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier recommande l'octroi d'une contribution financière supplémentaire au montant de 26 741 \$ à l'organisme Loisirs communautaires Relais du Bout ce qui représente le montant indexé de 2 % de la contribution financière 2020 octroyée à l'organisme dans le cadre du programme camp de jour.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
 (Ghyslain WILSON)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agent (e) de développement d'activités cultu-relles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204561005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention avec l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du bout et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 32 632 \$ pour l'année 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a établi une relation de partenariat avec l'organisme Loisirs communautaires Le Relais du Bout. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en loisirs et en sports, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Pointe-aux-Trembles, et plus spécifiquement du district de la Pointe-aux-Prairies. La convention de partenariat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités en 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 12 0417	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 58 209 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances et Club sportif.
CA18 30 12 0418	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 105 629 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif ainsi qu'Accueil et surveillance.

CA17 30 12 0386	Prolongation de la convention avec Loisirs communautaires le Relais du Bout, adoptée par la résolution CA13 30 10 0382, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 103 558 \$ pour les programmes Activités de loisirs, Club de vacances, Club sportif ainsi qu'Accueil et surveillance.
-----------------------	---

## **DESCRIPTION**

L'organisme offre des activités qui s'adresse aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. Il offre près de 50 activités différentes pour un total de 4 760 heures d'activités annuellement. L'organisme compte en moyenne 5 453 inscriptions et une fréquentation annuelle de 44 957 personnes. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Pointe-aux-Trembles. La programmation détaillée pour l'année 2021 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 30 janvier 2021.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiée et accessible afin de répondre aux besoins en activités de sport et de loisir exprimés par la population du quartier de Pointe-aux-Trembles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le suivi budgétaire 2020 a été remis par l'organisme. Pour l'année 2021, le soutien financier demandé par l'organisme à l'Arrondissement pour le soutien à la mission est de 32 632 \$ et représente 5 % des revenus prévus. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable. En soutenant les organismes communautaires, l'arrondissement contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### Activités de loisirs et Club sportif et activités physiques

Le nombre de semaines d'activités a grandement été réduit en fonction des règles ministérielles imposées à cause de la COVID-19 et explique à lui seul l'écart marqué entre les objectifs visés et les résultats atteints. Pour la session d'hiver 2020, 8 semaines ont pu être réalisées sur un total variant entre 12 et 16 semaines. Aucune semaine d'activités n'a pu se réaliser pour la session de printemps 2020 (habituellement, cette session dure entre 4

et 10 semaines). Pour la session d'automne 2020, 3 semaines furent complétées sur un total de 12 semaines. Ainsi, comme les opérations quotidiennes de l'organisation ne pouvaient se faire, une partie des employés de l'organisme a dû être mise à pied temporairement et a obtenu la prestation canadienne d'urgence. Le personnel de la direction a toutefois poursuivi le travail à distance.

De plus, à l'automne 2020, lors de la reprise des activités (3 semaines d'opération), il est très important de noter que les capacités de salle ayant été revues à la baisse, le nombre de personnes pouvant s'inscrire aux activités a été réduit d'au moins 33 % afin de respecter la distanciation physique entre les participants. Les personnes inscrites aux sessions d'hiver et d'automne 2020 ont, en date d'aujourd'hui, été remboursées en totalité suite à l'arrêt complet des activités. Afin d'offrir une alternative potentielle à la clientèle, Loisirs communautaires Le Relais du Bout a souhaité connaître l'intérêt de ses participants pour faire la mise en ligne de certaines activités de loisirs et d'activités physiques. Toutefois, la réponse fut négative en très grande majorité. Cependant, il est intéressant de noter que des cours de danse pour les Troupes seront donnés sous forme virtuelle à partir du mois de décembre prochain.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. L'évaluation de la convention a lieu annuellement. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 décembre 2020  
Charles-Hervé AKA, 10 décembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve LAVIOLETTE  
agente de développement d'activités  
culturelles, physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2020-12-09



**Dossier # : 1204561006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 30 983 \$ à l'organisme Équipe RDP, pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et Équipe RDP, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier,

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:12

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 30 983 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Équipe RDP pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Équipe RDP demande à l'arrondissement une contribution financière supplémentaire pour le soutien à sa mission pour réaliser un camp de jour durant la période estivale 2021. L'organise réalise cette offre de service aux citoyens de l'arrondissement depuis plusieurs années.

Ce besoin financier n'avait pas été pris en compte par l'arrondissement, en décembre 2020, lors de la demande initiale de soutien à la mission pour l'année 2021, étant donné le contexte de la pandémie et de l'incertitude quant à la tenue d'un camp de jour.

Compte tenu que la Direction générale de la santé publique a donné son autorisation pour la tenue de camp de jour pour l'été 2021, le présent dossier recommande une contribution financière supplémentaire pour le soutien à la mission de l'organisme. L'organisme a remis au répondant de la Ville, des prévisions budgétaires justifiant le soutien financier supplémentaire demandé pour maintenir l'accessibilité aux activités de camp de jour pour les citoyens de l'arrondissement. La fiche descriptive du camp de jour offert par l'organisme est jointe au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier recommande l'octroi d'une contribution financière supplémentaire au montant de 30 983 \$ à l'organisme Équipe RDP ce qui représente le montant indexé de 2 % de la contribution financière 2020 octroyée à l'organisme dans le cadre du programme camp de jour.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agente de développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention avec l'organisme Équipe RDP et octroi d'une contribution financière pour le soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 60 328 \$ pour l'année 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1997, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec l'organisme Équipe R.D.P. Ce partenariat a pour objet la prestation d'une offre de service d'activités en loisirs et en sports, pour toutes catégories de clientèles, pour les résidents du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention de partenariat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'Arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités en 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 12 0460	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 89 521 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.
CA19 30 02 0008	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 87 765 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.
CA17 30 12 0383	Prolongation de la convention avec Équipe RDP, adoptée par la résolution CA13 30 10 0375, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 86 044 \$ pour le programme Activités de loisirs, Club de vacances et Jeunesse.

## **DESCRIPTION**

La programmation d'activités offerte par l'organisme s'adresse aux clientèles de la petite enfance, de la jeunesse, de l'adolescence, des adultes, des aînés et des familles dans les domaines du sport et du loisir. L'organisme offre près de 70 activités différentes pour un total de 2634 heures d'activités annuellement. L'organisme compte en moyenne 1 710 inscriptions et une fréquentation annuelle de 23 300 personnes. Les activités sont réalisées dans différentes installations et gymnases du quartier de Rivière-des-Prairies.

L'Arrondissement octroie une contribution financière pour soutenir l'organisme dans sa prestation d'une offre de service d'activités en sport et loisirs dans le quartier. La programmation détaillée pour l'année 2021 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 30 janvier 2021.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme offre une programmation d'activités diversifiée et accessible afin de répondre aux besoins en activités de sport et de loisir exprimés par la population du quartier de Rivière-des-Prairies.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisme a déposé à l'arrondissement son suivi budgétaire 2020. Pour l'année 2021, le soutien financier demandé à l'Arrondissement, par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention de sport et loisir, est de 60 328 \$ et représente 38,5 % des revenus de l'organisme pour 2021. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable. En soutenant les organismes communautaires, l'Arrondissement contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité et la qualité des activités offertes aux citoyens par l'organisme. Sans cette contribution financière, l'organisme ne pourrait offrir à prix abordable les activités à la population et l'arrondissement serait privé d'un levier important en matière de développement d'activités sportives et de loisirs.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### Jeunesse

Dû au décret, 33 semaines d'activités sur un total de 44 semaines furent annulées. En économisant sur les frais d'arbitrage et autres frais sur les activités annulées, la contribution financière a pu être affectée pour financer en partie le salaire de l'équipe de coordination.

Plusieurs actions en mobilisation auprès des jeunes ont été mises en place par la coordination afin de donner des alternatives aux jeunes pour être présents dans leur communauté, que ce soit en collaborant à l'aide alimentaire ou en intervenant auprès des

jeunes de l'école secondaire Jean Grou pour les sensibiliser au respect des normes sanitaires à l'extérieur.

#### Loisirs

L'annulation d'une grande majorité de la programmation a eu un impact important sur les entrées additionnelles de fonds provenant normalement des inscriptions aux activités de loisirs. La coordination loisir a dû demeurer en place pour effectuer les suivis administratifs et nombreuses planifications tout au long de l'année, espérant un retour à la normale. Les nombreux autres programmes auxquels participe l'organisme et sommes additionnelles consenties par d'autres bailleurs de fonds les ont aidés à stabiliser leurs finances pour 2020.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'Arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme.

Équipe RDP conçoit et distribue des dépliants sur sa programmation et possède son propre site Internet et sa page Facebook. De plus, la programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'Arrondissement et dans le journal de quartier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription par session. L'évaluation de la convention a lieu annuellement. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Charles-Hervé AKA, 14 décembre 2020  
Julie BOISVERT, 14 décembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Donald HUBERT  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2020-12-11



**Dossier # : 1204561011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 22 570 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 22 570 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour le soutien à la mission de l'organisme pour l'année 2021.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-21 15:13

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204561011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution additionnelle au montant maximum de 22 570 \$ pour le soutien à la mission de l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco pour la réalisation d'un camp de jour estival pour l'année 2021 et de l'approbation de la convention amendée à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco demande à l'arrondissement une contribution financière supplémentaire pour le soutien à sa mission pour réaliser un camp de jour durant la période estivale 2021. L'organisme réalise cette offre de service aux citoyens de l'arrondissement depuis plusieurs années. Ce besoin financier n'avait pas été pris en compte par l'arrondissement, en décembre 2020, lors de la demande initiale de soutien à la mission pour l'année 2021, étant donné le contexte de la pandémie et de l'incertitude quant à la tenue d'un camp de jour.

Compte tenu que la Direction générale de la santé publique a donné son autorisation pour la tenue de camp de jour pour l'été 2021, le présent dossier recommande une contribution financière supplémentaire pour le soutien à la mission de l'organisme. L'organisme a remis au répondant de la Ville, des prévisions budgétaires justifiant le soutien financier supplémentaire demandé pour maintenir l'accessibilité aux activités de camp de jour pour les citoyens de l'arrondissement. La fiche descriptive du camp de jour offert par l'organisme est jointe au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier recommande l'octroi d'une contribution financière supplémentaire au montant de 22 570 \$ à l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco ce qui représente le montant indexé de 2 % de la contribution financière 2020 octroyée à l'organisme dans le cadre du programme camp de jour.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
 (Ghyslain WILSON)

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 20 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denise GUERTIN  
Agent (e) de développement d'activités cultu-relles  
physiques et sportives

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204561011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention avec l'organisme Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco et octroi d'une contribution financière de soutien à la mission de l'organisme pour un montant maximum de 39 724 \$ pour l'année 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1996, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) de l'arrondissement a développé une relation de partenariat avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, qui réalise une offre de services d'activités principalement pour la clientèle italo-anglophone du quartier de Rivière-des-Prairies. La convention de partenariat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2020. Le présent dossier recommande l'approbation d'une nouvelle convention de contribution financière d'une durée d'un an pour le soutien à la mission de l'organisme. Dans le contexte actuel de pandémie, l'organisme doit revoir et ajuster en temps réel son offre de services et son fonctionnement afin de respecter les consignes sanitaires et les directives de la santé publique. Considérant ces conditions d'incertitude et d'imprévisibilité, l'arrondissement, à titre de partenaire dans l'offre de services d'activités, reconnaît l'importance de son financement et désire poursuivre sa collaboration avec l'organisme. Ainsi, ce présent dossier vise à accorder un soutien à la mission de l'organisme pour soutenir ses frais de fonctionnement pour la réalisation d'une offre de service d'activités en 2021.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 30 12 0413	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2020, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 61 072 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.
CA19 30 02 0009	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 59 874 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.
CA17 30 12 0391	Prolongation de la convention avec le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco, adoptée par la résolution CA13 30 10 0378, afin de prolonger d'une année sa durée, soit jusqu'au 31 décembre 2018, et octroi à cet effet, d'une contribution financière de 58 700 \$ pour les programmes Jeunesse et Club de vacances.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement octroie une contribution financière dans le but de soutenir l'organisme pour financer les activités offertes aux jeunes de 12 à 17 ans du quartier de Rivière-des-Prairies. L'organisme dessert en grande majorité la population italo-anglophone. Habituellement, les adolescents sont accueillis 41 heures par semaine, pour une période d'opération annuelle de 36 semaines. L'organisme accueille en moyenne 693 jeunes par année pour une fréquentation annuelle de 15 768. Une programmation régulière de loisirs "par et pour les jeunes" est réalisée et celle-ci est propice à la découverte des activités physiques, scientifiques, culturelles et éducatives, communautaires et sociales. L'offre de service est principalement réalisée dans les locaux de l'organisme soit au Centre Salésien des jeunes. L'arrondissement prête aussi gratuitement des gymnases pour la tenue d'activités sportives. La programmation pour l'année 2021 est exigée avant la remise du premier versement de la contribution financière prévue pour le 30 janvier 2021.

## **JUSTIFICATION**

La contribution financière permettra à l'organisme de maintenir son offre de service d'activités pour les adolescents. Le soutien financier de l'arrondissement permet à l'organisme d'offrir aux jeunes, principalement à la clientèle italo-anglophone de Rivière-des-Prairies, des activités de loisirs accessibles et adaptées aux réalités d'un contexte multiculturel. Le Centre de leadership pour la jeunesse Don Bosco est un organisme important pour l'offre de service du milieu anglophone; cette contribution financière est essentielle au maintien et à l'accessibilité des activités.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'organisme a déposé son suivi budgétaire 2020 à l'arrondissement. Pour l'année 2021, le soutien financier demandé à l'arrondissement, par l'organisme pour soutenir sa mission dans les domaines d'intervention de sport et loisir, est de 39 724 \$ et représente 24,4 % des revenus de l'organisme pour 2021. Cette somme n'inclut pas les activités de camp de jour qui seront analysées de façon distincte au printemps 2021.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'appui offert dans le cadre de cette entente fait partie de l'action « Favoriser les collaborations, soutenir les partenaires et assurer une présence dans les concertations locales », action incluse à l'objectif « Améliorer la cohésion sociale et favoriser l'engagement citoyen », identifié dans le Plan local de développement durable. En soutenant les organismes communautaires, l'arrondissement contribue à la cohésion sociale et à la solidarité sur son territoire.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'accessibilité aux activités a un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie de la population. Sans cette contribution financière, l'organisme devra retirer son offre de service d'activités gratuites aux adolescents.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

La pandémie a eu un impact très important sur l'organisme. Les activités ont été arrêtées une bonne partie de la première moitié de 2020. L'organisme a fait beaucoup de formation avec son personnel pour trouver de nouveaux moyens pour offrir des alternatives de qualité aux jeunes mais en ligne, considérant que le présentiel était impossible. Plusieurs intervenants et animateurs ont dû être mis à pied durant le confinement. Seul l'administratif était à l'œuvre. La reprise partielle des activités pour les plus vulnérables a permis la

réembauche d'employés et une très faible relance de services aux jeunes, principalement en soutien scolaire et psychosocial.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité joint à l'annexe 3 de la convention. La participation de l'arrondissement est soulignée dans les différentes publications de l'organisme. L'organisme prépare et distribue des feuillets d'information sur sa programmation et possède son propre site Internet et une page Facebook. La programmation des activités de l'organisme est diffusée sur le site Internet de l'arrondissement et dans le journal de quartier.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agent de développement de la DCSLDS rencontre périodiquement le répondant de l'organisme pour soutenir l'organisme dans sa prestation de services et pour assurer le suivi de la convention. Des suivis de gestion sont remis périodiquement : les suivis de gestion exigés dans le cadre de la convention sont énumérés dans l'annexe 4 de la convention. L'organisme dépose à chaque mois ses relevés de fréquentations et sur demande, les résultats d'inscription. L'évaluation de la convention a lieu annuellement. Le rapport d'activités et les états financiers sont remis annuellement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Charles-Hervé AKA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 10 décembre 2020  
Charles-Hervé AKA, 10 décembre 2020

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Donald HUBERT  
Agent de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-12-09

Valérie LAFOREST  
Directrice



**Dossier # : 1211528014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroie d'une contribution financière à l'ACPVPAT pour le montant de 3500\$ dans le cadre de la campagne de sociofinancement, non récurrente, destiné à payer les dépenses liées à cette campagne pour les trois organismes en développement économique.

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière de 3500\$ à l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux Pointe-aux-Trembles (ACPVPAT) pour couvrir les dépenses de la campagne de sociofinancement, non récurrente, afin de réaliser cette campagne de sociofinancement qui aura lieu du 1er juin au 30 juin 2021.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 11:09

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1211528014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroie d'une contribution financière à l'ACPVPAT pour le montant de 3500\$ dans le cadre de la campagne de sociofinancement, non récurrente, destiné à payer les dépenses liées à cette campagne pour les trois organismes en développement économique.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement et les trois organismes en développement économiques à savoir l'ACPVPAT, l'AGARDP et la CCPDI organisent une campagne de sociofinancement à la hauteur de 97 500\$. Suite à la subvention du Service de développement économique, les organismes ont reçu une subvention à la hauteur de 32 500\$. En effet, le programme vise à soutenir le déploiement de campagnes de sociofinancement pour le bénéfice des commerçants. Une subvention pouvant atteindre 50 % du montant total recueilli auprès des citoyens sera octroyée à l'organisme demandeur. Le montant maximal de la subvention est déterminé par le nombre de membres par organisme.

Le principe de la campagne de sociofinancement est d'offrir des liquidités rapidement dans les commerces locaux du territoire et d'encourager l'achat local.

Le citoyen pourra ainsi dépenser ce bon d'achat dans les commerces sélectionnés. Il y a environ 40 commerces inscrits pour cette campagne.

Enfin, pour assurer la réussite de cette campagne, les organismes et l'arrondissement s'appuie sur des commanditaires afin de couvrir des frais liés à la publicité (vidéo, micro-page, impressions, timbre, publicité Facebook) et aux frais afférents de l'utilisation de la plateforme de sociofinancement.

Dans cette optique, l'arrondissement a reçu l'accord d'une commandite à la hauteur de 3500\$ de la part de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles.

Ce montant permettra de payer une partie des frais pour assurer le rayonnement de cette campagne auprès de tous les citoyens de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 3003 Demander au comité exécutif de modifier la dotation de l'arrondissement, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 3500 \$ provenant de la Caisse Desjardins de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de la campagne de sociofinancement.

**DESCRIPTION**

La contribution financière vise à soutenir la campagne de sociofinancement qui est chapeauter entre autre par l'ACPVPAT.

Concrètement la somme sera verser pour les éléments suivants:

- 1) Payer les frais afférents de la plateforme de sociofinancement
- 2) Publicité sur les réseaux sociaux pour les organismes participants
- 3) Impressions
- 4) Micro-Page

## **JUSTIFICATION**

Cette commandite octroyée par la caisse de Desjardins de Pointe-aux-Trembles permettra de couvrir les frais pour les trois organismes. L'ACPVPAT est en charge de recevoir les commandites afin de payer les dépenses liées à cette campagne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette somme sera payée par le chèque reçu par l'arrondissement de la caisse de Desjardins de Pointe-aux-Trembles

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La campagne de sociofinancement ne peut se réaliser sans commanditaires.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les commerçants sont durement touchés par la crise sanitaire engendré par la COVID-19. La campagne de sociofinancement permettent d'encourager les commerces locaux et de contribuer à l'économie locale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications de l'arrondissement relayeront toutes les publications des organismes liés à cette campagne pour inviter les citoyens à encourager les commerces de l'arrondissement afin d'atteindre l'objectif de 97 500\$.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette campagne aura lieu tout au long du mois de juin (1er au 30 juin).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 11 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Camille SCHEED  
commissaire - développement économique

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur - DDTÉT

Le : 2021-05-10



**Dossier # : 1214281021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière non récurrente de 9 387,40 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses, pour la période du 1 juin 2021 au 31 décembre 2021. Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

- D'octroyer une contribution financière non récurrente de 9 387,40 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses, pour la période se terminant le 31 décembre 2021;
- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies, établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;
- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-19 16:15

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214281021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière non récurrente de 9 387,40 \$ à l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses, pour la période du 1 juin 2021 au 31 décembre 2021. Approuver le projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En décembre 2019, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles s'est doté d'une Politique en agriculture urbaine et d'un objectif ambitieux : consacrer 30 hectares du territoire à cette pratique d'ici 2030. Afin de jeter les bases qui permettront l'atteinte de cette cible, l'arrondissement a adopté en juin dernier un plan d'action triennale 2020-2022. S'articulant autour des cinq (5) grandes orientations énoncées dans la Politique, ce plan propose, entre autres choses, de favoriser et de faciliter une diversité de projets citoyens. C'est dans cette optique que l'Arrondissement souhaite aujourd'hui mettre en place un projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses sur le territoire de Rivière-des-Prairies -Pointe-aux-Trembles. Pour chapeauter la mise en oeuvre de cette initiative, un mandat sera confié à l'Éco de la Pointe-aux-prairies, organisme local détenant une forte expertise en agriculture urbaine ainsi que plusieurs réalisations à son actif dans le domaine.

Ce mandat a pour objectifs :

- d'encadrer la garde de poules pondeuses sur le territoire afin d'encourager une cohabitation harmonieuse des différents usages en ville, et ce, dans le respect de la santé publique, du bien-être animal et du cadre réglementaire afférent;
- et d'évaluer les avantages et les risques de cette pratique sur le territoire de RDP-PAT ainsi que les conditions gagnantes à mettre en place pour la poursuite du projet pilote, dans une perspective d'amélioration continue.

L'octroi de cette contribution financière fait suite à la recommandation favorable du comité exécutif d'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), afin d'autoriser la garde de poules en milieu urbain sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Cet encadrement réglementaire vise une cohabitation harmonieuse des différents usages en ville, tant sur le plan de la santé animale que sur celui de la santé humaine ou environnementale. Il autorise la garde de poules aux conditions suivantes :

1. elle s'effectue dans le cadre d'un projet pilote soutenu par le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

2. elle s'effectue sur un emplacement où est autorisée un usage du groupe «habitation» ou un usage issu de la classe d'usages P.4 «parc et espaces verts» au Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09 Z01, modifié);
3. elle s'effectue dans le respect de toute disposition de toute réglementation de l'arrondissement ainsi que celle de la Ville de Montréal;
4. un maximum d'un (1) poulailler est permis par unité d'occupation;
5. sur un terrain occupé par un usage du groupe «habitation», l'implantation du poulailler doit respecter les dispositions suivantes:
  - a. l'implantation d'un poulailler est interdite dans une cour adjacente à une voie publique;
  - b. le poulailler doit être implanté à au moins 1,5 mètre d'une limite de propriété autre qu'une limite adjacente à une voie publique et à 3 mètres de toutes fenêtres ou portes d'un bâtiment principal;
6. sur un terrain occupé par un usage P.4 «parc et espaces verts», l'implantation du poulailler doit respecter les dispositions suivantes:
  - a. le poulailler doit être implanté à au moins 1,5 mètre d'une limite de propriété autre qu'une limite adjacente à une voie publique, et à au moins 3 mètres d'une limite de terrain correspondant à une voie publique;
  - b. le poulailler doit être implanté à au moins 3 mètres de toutes fenêtres ou portes d'un bâtiment principal, le cas échéant;
  - c. le poulailler ne doit pas être visible de la voie publique et il doit être verrouillé et sécurisé;
7. les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur d'un poulailler fermé conçu à cette fin;
8. le poulailler doit respecter les normes de conception et la volumétrie suivantes :
  - a. la dimension minimale du poulailler doit correspondre à 0,37 m<sup>2</sup> par poule et l'enclos de promenade à 0,92 m<sup>2</sup> par poule;
  - b. le poulailler ne peut excéder une superficie de plancher de 10 m<sup>2</sup> et la superficie du parquet extérieur ne peut excéder 10 m<sup>2</sup>;
  - c. la hauteur maximale au faite de la toiture du poulailler est limitée à 2,5 m.
9. le poulailler doit être exempt d'urine ou de matières fécales, aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites de l'unité d'occupation où la garde s'exerce;
10. le poulailler doit être tenu en bon état et propre pour éviter la présence ou la prolifération de rongeurs ou d'insectes;
11. les déchets et le fumier (déjections fécales) doivent être mis aux ordures uniquement, et ce, dans un contenant hermétique;
12. un minimum de deux (2) et un maximum de quatre (4) poules peuvent être gardées dans un même poulailler;
13. la garde de coqs est interdite;
14. les poules ne peuvent causer de dommages à une propriété;

15. la vente d'œufs issus de la ponte est interdite ainsi que toute autre activité commerciale relative à la garde de poules;

16. l'abattage des poules est interdit, le gardien ne peut se départir de ses poules qu'en les cédant à un nouveau gardien, à un refuge ou à un établissement vétérinaire;

17. le corps d'une poule morte doit être remis à un refuge, à un établissement vétérinaire ou à tout autre endroit légalement autorisé à recevoir les animaux morts;

18. les poules doivent avoir accès à une quantité suffisante d'eau, de nourriture, un abri adéquat, une ventilation, un éclairage et un chauffage adéquat ainsi que des soins vétérinaires adéquats en cas de maladie;

19. un affichage sur les mesures de prévention des maladies doit être installé sur le poulailler de façon à être à la vue constante des responsables du poulailler et elle doit être maintenue en bonne condition

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE21 0664 en date du 28 avril 2021 - Recommandation au Comité exécutif - Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012), relative à l'autorisation pour la garde de poules et des conditions associées à cette activité sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action en agriculture urbaine. (dossier 1215909006)

CM21 0195 en date du 23 février 2021- Adoption du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) (dossier 1208726001)

CA20 3006 0132 en date du 2 juin 2020 - Adoption du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (dossier 1208330002)

CA19 3012 0402 en date du 3 décembre 2019 - Adoption de la politique en agriculture urbaine de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (dossier 1191609010)

## **DESCRIPTION**

La présente demande vise l'octroi d'une contribution financière non récurrente d'un montant total de 9 387,40 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies pour la mise en oeuvre et le suivi du projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1 juin 2021 au 31 décembre 2021. Plus précisément, la contribution de l'Arrondissement servira à financer :

- la gestion des inscriptions au projet pilote ainsi que celle des plaintes, selon les étapes et les procédures respectant le cadre normatif municipal ;
- l'accompagnement des participants (ou groupes de participants) qui accueilleront un poulailler;
- la sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de garde de poules pondeuses;
- la réalisation de visites de courtoisie afin de s'assurer du respect des modalités de participation et de la conformité des installations;
- l'évaluation du projet pilote et la formulation de recommandations visant à identifier les

conditions gagnantes pour pouvoir maintenir cette pratique émergente sur le territoire.

Le nombre de poulaillers autorisés dans le cadre du projet pilote sera limité à un maximum de cinquante (50) à travers le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. La sélection des participants sera effectuée en fonction de l'ordre d'inscription et du respect des modalités de participation.

Les résidents qui souhaitent garder des poules pondeuses devront obligatoirement s'inscrire auprès de l'organisme mandaté pour chapeauter le projet pilote, s'engager à les recommandations dudit organisme ainsi que les conditions énoncées dans l'ordonnance susmentionnée. Ils devront également fournir les informations suivantes :

- adresse et coordonnées;
- schéma d'implantation et plan (ou photographie) du poulailler, incluant ses mesures exactes;
- preuve
- nombre de poules et provenance;
- provenance de la moulée;
- type de litière et stratégie sanitaire;
- plan pour la saison hivernale.

En outre, ils devront autoriser l'Éco de la Pointe-aux-Prairies à effectuer des visites de courtoisie, s'engager à suivre une formation et en fournir la preuve.

Une séance d'information sera organisée par l'organisme mandaté et les dates précises de la période d'inscription seront communiquées, suivant l'adoption de la présente convention de contribution financière par le conseil d'arrondissement.

Rappelons que le projet pilote a pour objectifs :

- d'encadrer la garde de poules pondeuses sur le territoire afin d'encourager une cohabitation harmonieuse des différents usages en ville et ce, dans le respect de la santé publique, du bien-être animal et du cadre réglementaire afférent;
- d'évaluer les avantages et les risques de cette pratique sur le territoire de RDP-PAT ainsi que les conditions gagnantes à mettre en place pour la poursuite du projet pilote, dans une perspective d'amélioration continue.

## **JUSTIFICATION**

Le projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses sur le territoire de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles répond à une demande citoyenne forte et croissante. Par le fait même, contribuera à faire rayonner l'Arrondissement, en mettant en lumière sa volonté d'encourager et de soutenir les initiatives communautaires innovantes en agriculture urbaine.

Il répond aux orientations et aux actions de la Politique et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 :

- Orientation 2 : favoriser et faciliter une diversité de projets citoyens
- Action 2.7 : Mettre en place un projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses en milieu urbain

Il s'inscrit en continuité avec les actions du Plan local de développement durable de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles 2018-2020 :

- Action 11: Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers

Enfin, il correspond également aux grandes orientations du Plan climat 2020-2030 de la Ville de Montréal:

- Action 22 : Développer l'agriculture urbaine

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un montant de 9 387,40 \$ est disponible pour l'octroi d'une contribution financière à même le budget de fonctionnement de l'agriculture urbaine du Bureau de projet.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses soutient l'émergence d'une agriculture écologique, responsable et locale, en conformité avec les principes régissant le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi d'une contribution financière à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies et l'approbation du projet de convention par le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles sont essentiels à la réalisation du projet pilote,

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures seront mises en place afin d'encadrer l'activité et de respecter les exigences gouvernementales en matière de santé et de sécurité publique.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Plusieurs opérations de communication seront mises en oeuvre par la division des communications :

- Promotion de l'initiative sur les réseaux sociaux, dans l'infolettre et sur le site Internet de l'Arrondissement;
- Élaboration d'un guide numérique afin d'informer et de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en matière de garde de poules pondeuses.
- Création d'affichettes pour les poulaillers, certifiant la conformité aux modalités de participation et aux dispositions de l'ordonnance.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

28 avril 2021 : adoption de l'ordonnance par le CE

1 juin : adoption de la convention avec l'Éco de la Pointe-aux-Prairies par le CA

Début juin 2021 : Rencontre d'information et début de la période d'inscription

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 18 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne BLOUIN  
agent(e) de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-18

**Dossier # : 1218559001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation du projet d'un camp de jour spécialisé, pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2021. Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île, pour la réalisation de son camp de jour spécialisé durant la saison estivale 2021, pour la clientèle âgée de 6-17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

D'approuver un projet de convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 11:10

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1218559001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation du projet d'un camp de jour spécialisé, pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2021. Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2013, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a développé une relation de partenariat avec l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île. Cet organisme a pour mission de soulager les conditions associées à une déficience intellectuelle légère à modérée, en offrant des services de loisirs aux jeunes de 6 à 17 ans, afin de favoriser leur mieux-être physique, mental et émotif.

Jusqu'en 2014, l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île obtenait un financement alternatif. Il recevait du soutien financier provenant du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) ainsi que du soutien en ressources humaines de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et ce, par l'entremise du programme fédéral Emplois Été Canada. Cependant, depuis 2014, l'organisme n'est plus éligible à l'obtention d'un financement aussi important que reçu jusqu'alors de la part du PALÎM. Les conditions d'octroi financier du programme ont été révisées et ce soutien est maintenant réservé aux camps de jour dits "réguliers" afin de leur permettre d'accueillir des jeunes avec des limitations fonctionnelles au sein des activités de loisirs.

Reconnaissant la nécessité de soutenir ce service aux citoyens, l'Arrondissement a de ce fait octroyé une première contribution financière en 2015 à l'organisme. Ce soutien financier vise à assurer la pérennisation de l'offre de service dans le cadre du camp de jour spécialisé, accessible aux jeunes de 6 à 17 ans du territoire vivant avec une déficience intellectuelle légère à modérée ou un trouble du spectre de l'autisme (T.S.A.). De par leurs conditions qui nécessitent un plus grand encadrement de la part d'intervenants spécialisés, ces jeunes peuvent difficilement être intégrés au sein de camps de jour ne comportant pas de ressources formées spécifiquement dans ce domaine. L'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île offre un cadre sécuritaire, de qualité, ludique, stimulant et accessible à cette clientèle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 30 07 0184	<p>Annulation de la contribution financière de 20 800 \$ octroyée à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île visant à soutenir la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2020.</p> <p><i>*** Compte tenu de la situation pandémique actuelle (COVID-19) et des exigences imposées par l'Institut nationale de Santé publique du Québec, l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île n'est actuellement pas en mesure de mettre en application toutes les recommandations et obligations liées à la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2020.</i></p>
CA20 30 06 0142	Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans, vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2020. Approuver un projet de convention à cet effet.
CA19 30 06 0178	Octroi d'une contribution financière de 21 216 \$ à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans vivant avec une déficience intellectuelle ou du trouble du spectre de l'autisme, durant la période estivale 2019. Approuver un projet de convention à cet effet. Prêter sans frais des locaux du Centre communautaire Sainte-Maria-Goretti à l'organisme et ce, pour une durée de 8 semaines, pour un total de 320 heures.
CA18 30 06 0174	Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$, non récurrente, à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans et vivant avec une déficience intellectuelle, durant la période estivale 2018. Approuver un projet de convention à cet effet.
CA17 30 07 0219	Octroi d'une contribution financière de 20 800 \$, non récurrente, à l'organisme Les Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île afin de soutenir la réalisation d'un camp de jour spécialisé pour une clientèle âgée de 6 à 17 ans et vivant avec une déficience intellectuelle, durant la période estivale 2017. Approuver un projet de convention à cet effet.

## DESCRIPTION

L'organisme accueille environ 8 jeunes différents par semaine durant la période estivale. L'horaire du camp de jour est de 7 heures par jour, 5 jours par semaine, durant 7 semaines. Pour ce type de service, le ratio d'accompagnement est de 1 accompagnateur pour 2 jeunes.

L'organisme propose une offre d'activités de loisirs éducatives et des sorties ludiques et stimulantes pour les jeunes du camp de jour. La programmation est élaborée en fonction des intérêts des enfants ainsi que de l'accessibilité des diverses activités.

## JUSTIFICATION

Selon les prévisions budgétaires de l'organisme, le manque à gagner pour la prestation des services du camp spécialisé est de 20 800 \$. Sans cet octroi dont fait l'objet le présent dossier, le camp de jour spécialisé des Petits Soleils de la Pointe-de-l'Île ne pourra être maintenu. D'ailleurs, une nécessité de plus en plus marquée de la population est observée dans le but d'avoir accès à ce type d'offre de service et de soutien adapté et spécialisé. Afin

d'offrir un service de qualité et sécuritaire pour les usagers, la direction de l'organisme se doit de procéder à l'embauche de personnel qualifié et expérimenté avec cette clientèle. Ainsi, la majorité du soutien financier demandé sert à l'embauche et à l'octroi de salaire juste et compétitif des animateurs formés et compétents dans ce domaine d'emploi. Depuis 2018, l'organisme ne reçoit plus la contribution financière de l'arrondissement dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisirs de l'île de Montréal (PALÎM) étant donné qu'il ne répond pas aux critères d'admissibilité de ce programme.

<b>Année</b>	<b>PALIM (provenant de l'arrondissement)</b>	<b>PALIM (MEQ+AlterGo)</b>	<b>TOTAL PALIM</b>
Année 2013	9 209 \$	20 000 \$	29 209 \$
Année 2014	7 904 \$	10 633 \$	18 537 \$
Année 2015	5 598 \$	8 261 \$	13 859 \$
Année 2016	3 281 \$	4 686 \$	7 967 \$
Année 2017	3 164 \$	7 142 \$	10 306 \$
Année 2018	0 \$	0 \$	5 809 \$
Année 2019	0 \$	0 \$	7 000 \$
Année 2020	0 \$	0 \$	0 \$
Année 2021	0 \$	0 \$	0 \$

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'année 2021, les prévisions budgétaires de l'organisme pour ce projet sont de l'ordre de 51 168 \$. La contribution financière de l'Arrondissement au montant de 20 800 \$ dont fait l'objet le présent dossier, représente 41 % des revenus de l'organisme, tandis que les revenus d'inscription représentent 17,5 % des revenus. Dans l'installation municipale du Centre communautaire Sainte-Maria-Goretti, des locaux sont prêtés sans frais à l'organisme, pour une durée de 7 semaines, pour un total de 245 heures.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'appui offert dans le cadre de cette entente soutient les principes d'inclusion, de cohésion sociale et de solidarité, d'une accessibilité universelle, tous intégrateur d'une collectivité forte favorable du développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce soutien financier permettra de maintenir l'accessibilité au camp de jour spécialisé. Sans cet octroi de l'Arrondissement, le camp de jour spécialisé ne pourra être maintenu.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Des mesures d'hygiène et des règles de sécurité devront être appliquées rigoureusement tout au long de l'offre du camp de jour spécialisé afin d'assurer la sécurité, le bien-être et la santé de la clientèle et du personnel du camp de jour. Les sorties, s'il y a lieu, devront également être adaptées aux nouvelles normes en vigueur liées à la protection contre la COVID-19.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les opérations de communication diffèrent des moyens habituels puisque cette programmation s'adresse à une clientèle spécifique. L'organisme diffuse sa programmation auprès d'institutions scolaires spécialisées ainsi que sur son site web. Les activités et les

coordonnées de l'organisme sont intégrées dans les différentes publications virtuelles mises en ligne par l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'agente de développement rencontre les représentants de l'organisme afin de favoriser le soutien dans la prestation de services et pour assurer le suivi de la convention de partenariat.

Des évaluations ont aussi lieu durant la saison estivale pour s'assurer du bon déroulement du camp et de l'application des mesures actuelles.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Ghyslain WILSON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 13 mai 2021

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Eve LAVIOLETTE  
Agente de développement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2021-05-12



**Dossier # : 1211528011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021-2022;

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 5 juin 2021 au 4 juin 2022, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 11:48

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211528011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles et octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite poursuivre son soutien auprès de l'ACPVPAT pour la réalisation de son plan d'action dont les actions proposées sont en corrélation avec les objectifs de résultats identifiés dans la Planification stratégique pour le développement économique du territoire de l'arrondissement. Plus spécifiquement, les actions proposées par l'ACPVPAT rejoignent l'orientation 4 qui est de développer le potentiel d'attraction des artères commerciales et l'orientation 5 qui est de mobiliser la communauté d'affaires, représenter leurs intérêts et favoriser la collaboration. L'intervention du milieu est requise pour réaliser les objectifs de résultats qui découlent de ces orientations.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 3003 0061 : Adopter la Planification stratégique en développement économique de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

CA16 30 05 0108 : Approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière de 14 500 \$ pour l'année 2016, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action 2016 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement de crédit à cette fin.

CA17 30 04 0103 : Approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière de 17 500 \$ pour l'année 2017, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action 2017 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement de crédit à cette fin.

CA18 30 06 0206 : Approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de

Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière de 17 500 \$ pour l'année 2018, non récurrente, afin de réaliser son plan d'action 2018 destiné à contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Autoriser le virement de crédit à cette fin.

CA19 30 06 0176 : Approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019, non récurrente, afin de contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

CA20 30 06 0141 : Approuver la convention de partenariat intervenue entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles; Octroi d'une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2020, non récurrente, afin de contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

## **DESCRIPTION**

La contribution financière vise à soutenir la mission de l'Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles (ACPVPAT) et la réalisation des six objectifs de résultats suivants:

- 1) Effectuer le renouvellement des membres existants et accroître le nombre de membres de l'ACPVPAT;
- 2) Renforcer la collaboration et les partenariats avec la communauté d'affaires ainsi qu'avec les intervenants sur le territoire;
- 3) Accroître l'achalandage du Vieux-Pointe-aux-Trembles par l'intermédiaire d'événements publics;
- 4) Mettre en place des actions de communication et de promotion de l'ACPVPAT, de ses membres et de son territoire;
- 5) Tenir des activités de réseautage destinées aux membres et aux partenaires de l'ACPVPAT;
- 6) Travailler de concert avec le commissaire au développement économique pour le développement commercial;
- 7) Assurer une présence active des commerçants.
- 8) Collaboration dans divers projets, notamment la Pépinière

## **JUSTIFICATION**

En 2020, l'ACPVPAT comptait 25 membres sur une possibilité de 40. Malgré la crise sanitaire engendrée par la COVID-19, les commerçants de la rue Notre-Dame sont mobilisés par les différents projets dans le secteur du Vieux Pointe-aux-Trembles.

L'association a démontré leur collaboration à l'organisation de quelques événements et activités. Au cours des mois de juillet et août 2020, ils ont organisé une campagne de sociofinancement afin de contribuer à l'achat local. Cela a permis à chacun des participants de la campagne de recevoir 1000\$, ce qui représente environ 15 commerçants.

Aussi, dans le cadre de magie d'automne, ils ont créé un concours de vitrine auprès de leurs membres pour susciter la mobilisation dans le secteur.

Enfin, pour la période hivernale, l'association a organisé une formation offerte à tous les commerces du territoire en collaboration avec l'association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies. Le thème de la formation était la fidélisation de la clientèle locale.

Pour la période de juin 2021 à juin 2022, l'ACPVPAT prévoit organiser trois formations de leurs choix afin de relancer le secteur du Vieux Pointe-aux-Trembles.

À l'initiative de la ville de Montréal, ils prévoient organiser une campagne de sociofinancement en collaboration avec l'association des gens d'affaires de Rivière-des-Prairies et la CCPDI.

Dans l'optique de mobiliser les membres et les nouveaux membres du boulevard de Saint-Jean-Baptiste, deux activités de réseautage seront organisées.

L'Association a besoin de maintenir le 7500\$ pour réaliser l'ensemble de son plan d'action. Il justifie en partie ce maintien par la nécessité de soutenir les heures d'une ressource régulière pour prendre charge des activités, du démarchage de nouveaux membres et de la recherche pour commandite et ainsi payer le bureau de la permanence. De plus cette ressource se chargera entre autres, de mobiliser tous les commerçants, incluant la rue Saint-Jean-Baptiste.

Ils concentreront également leurs efforts sur le déploiement d'un plan d'action de communication notamment par la création d'un site internet et de la création contenu afin de faire la promotion de leurs membres.

Dans la perspective de soutenir une visibilité, l'ACPVPAT pourra assurer une représentation auprès des deux chambres de commerces (CCPDI et CCEM).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent dossier décisionnel recommande d'octroyer une contribution financière non récurrente de 25 000 \$ pour la période du 5 juin 2021 au 6 juin 2022 à l'ACPVPAT. La contribution financière de l'arrondissement représente 42% du budget de l'organisme. Cette somme sera versée en quatre versements, tel qu'indiqué à l'article 5.2 de la convention. Si le contexte pandémique réduisait au maximum les activités possibles de l'association, il est recommandé d'évaluer la pertinence au courant des prochains mois de leur verser la totalité du 25 000\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présente contribution financière vise à soutenir l'ACPVPAT dans la réalisation de ses actions décrites dans son plan d'action 2020. Ces dernières ont notamment pour objectifs de soutenir la communauté d'affaires dans leur croissance, renforcer le dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles, accroître la fréquentation du secteur par les citoyens, favoriser l'achat local et promouvoir les richesses du secteur. Ces éléments répondent entièrement aux quatre dimensions du développement durable (économie, social, environnement et culture).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par l'octroi de cette contribution financière, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles confirme son intention de contribuer à la revitalisation et au dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les actions réalisées par l'ACPVPAT sont nécessaires pour soutenir la revitalisation et le dynamisme économique du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'impact lié à la COVID-19 sera le report des événements et des activités de l'association plus tard dans l'année.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Tel que stipulé à l'article 4.4 de la convention entre les deux parties, l'ACPVPAT devra mettre en évidence la participation financière de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans ses publications et annonces relatives à ses activités et événements.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'approbation du présent dossier décisionnel, l'ACPVPAT réalisera les actions proposées dans son plan d'action et à cet effet, réalisera les activités suivantes.

Juin : Campagne de sociofinancement  
Septembre: Formation pour les membres  
Novembre: Formation pour les membres  
Décembre: Marché de Noël, s'il y a lieu  
Février : Formation pour les membres

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 13 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-13

Camille SCHEED  
Commissaire - développement économique

Luc CASTONGUAY  
Directeur - Développement du territoire et des  
études techniques



**Dossier # : 1211528015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention avec la chambre de commerce de la Pointe de l'île (CCPDI) et octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, pour réaliser son Projet dans le cadre de la relance économique post-pandémie. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

Il est recommandé:

- D'approuver la convention entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Chambre de commerce de la Pointe de l'île, pour réaliser son Projet dans le cadre pour réaliser son Projet dans le cadre de la relance économique post-pandémie, pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022,
- D'octroyer une contribution financière maximale non récurrente de 30 000 \$ à cette fin;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-25 14:00

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1211528015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la convention avec la chambre de commerce de la Pointe de l'île (CCPDI) et octroi d'une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour la période du 4 juin 2021 au 5 juin 2022, non récurrente, pour réaliser son Projet dans le cadre de la relance économique post-pandémie. Et autoriser les virements de crédits nécessaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mission de la chambre de commerce de la Pointe de l'île (CCPDI) est de travailler à l'essor économique et social du secteur de Pointe-aux-Trembles depuis plus de 64 ans. Les objectifs de la Chambre sont de promouvoir le développement économique de son territoire et de ses membres en favorisant les relations d'affaires entre ces derniers, l'achat local et la représentation de la population auprès des autorités compétentes sur tous les projets provenant de la Chambre.

En résumé:

- La CCPDI est un réseau de gens d'affaires structuré et représentatif de la communauté d'affaires;
- La CCPDI a pour mission de favoriser le développement économique et social de son territoire et/ou de sa communauté;
- La CCPDI travaille dans un esprit de concertation;
- La CCPDI voit aux intérêts de ses membres grâce à l'exercice de son leadership ainsi qu'à son pouvoir de représentation et d'actions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La contribution financière vise à soutenir la mission de la chambre de commerce de la Pointe de l'île et la réalisation des huit objectifs de résultats suivants:

- 1) Effectuer le renouvellement des membres existants et accroître le nombre de membres de la CCPDI

- 2) Renforcer la collaboration et les partenariats avec la communauté d'affaires ainsi qu'avec les intervenants sur le territoire;
- 3) Rebâtir une identité de marque forte dans la communauté;
- 4) Mettre en place des actions de communication et de promotion de la CCPDI de ses membres et de son territoire;
- 5) Tenir des activités de réseautage destinées aux membres et aux partenaires de la CCPDI
- 6) Travailler de concert avec le commissaire au développement économique pour le développement commercial;
- 7) Assurer une présence active des commerçants et des entreprises.
- 8) Collaborer dans divers projets

## **JUSTIFICATION**

La pandémie a affecté durement les revenus de la CCPDI. Dans le cadre de la relance économique post-pandémie, cet organisme se doit de se réinventer et rebâtir une image de marque forte auprès de sa communauté d'affaires dans Pointe-aux-Trembles afin d'augmenter entre autres choses l'attractivité du territoire.

La Chambre de commerce de la pointe de l'Île concentrera leurs efforts sur la révision et la production d'un plan d'action structuré qui sera travaillé conjointement avec l'arrondissement et le représentant de PME-Mtl-Est de l'Île. L'organisme mettra également en place plusieurs moyens de mutualisations tels que l'organisation d'animations commerciales et des actions publicitaires afin de desservir leurs membres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Des prévisions budgétaires détaillées sont inclus dans la demande de soutien financier (l'annexe 1) de la convention. La contribution financière demandée représente 82 % des dépenses de la Chambre.

A la suite de la résolution du comité exécutif de la Ville de Montréal, le service de développement économique versera à l'arrondissement 46 800\$ afin d'aider essentiellement des projets du milieu associatif d'affaires.

Ce montant pourra donc être utilisé dans le cadre du Projet de la Chambre de commerce de la Pointe de l'île.

La Chambre de commerce a besoin d'un.e chargé.e de projets pour réaliser l'ensemble de son plan d'action. Il justifie ce besoin par la nécessité de soutenir les heures d'une ressource régulière pour prendre charge des activités, du démarchage de nouveaux membres et de la recherche de commandites. De plus, cette ressource se chargera entre autres, de mobiliser toutes les entreprises et d'arrimer les activités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ils concentreront également leurs efforts sur le déploiement d'un plan d'action de communication notamment par la création contenu afin de faire la promotion de leurs membres. Le plan de communication inclut leur présence sur les réseaux sociaux.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ils ont été durement impactés par la pandémie, notamment dans la réalisation de leurs événements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ils concentreront également leurs efforts sur le déploiement d'un plan d'action de communication notamment par la création contenu afin de faire la promotion de leurs membres. Le plan de communication inclut leur présence sur les réseaux sociaux.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Suite à l'approbation du présent dossier décisionnel, la CCPDI réalisera les actions proposées dans son plan d'action et à cet effet, réalisera les activités suivantes.

Juin : Campagne de sociofinancement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 19 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Camille SCHEED  
commissaire - developpement economique

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur - DDTÉT

Le : 2021-05-18





**Dossier # : 1214281016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation pour la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution portant le numéro CA 18 30 03 0064 et modifiée par la résolution portant le numéro CA 20 30 11 0314 avec le Groupe Cammisano inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Gouin entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

Il est recommandé :

D'autoriser la signature de la convention de modification no 2 avec le Groupe Cammisano Inc. pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement, madame Caroline Bourgeois et le secrétaire d'arrondissement, monsieur Charles-Hervé Aka, à signer pour et au nom de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ladite entente d'infrastructures.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-19 15:55

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214281016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autorisation pour la signature d'une entente visant à modifier l'entente signée et autorisée par la résolution portant le numéro CA 18 30 03 0064 et modifiée par la résolution portant le numéro CA 20 30 11 0314 avec le Groupe Cammisano inc., pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Gouin entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement de la Ville de Montréal 08-013 prévoit la signature d'une entente entre l'arrondissement et les promoteurs pour tout projet résidentiel qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales.

En mars 2014, une entente pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Forsyth entre la rue Yvette-Brin D'Amour et la 91 avenue dans le district de la Pointe-aux-Prairies (dossier 1142726005) a été signée entre l'arrondissement et Le Groupe Cammisano inc.

Pour compléter le développement résidentiel entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est, une nouvelle entente a été demandée par Le Groupe Cammisano inc., pour prolonger les travaux d'infrastructures municipales sur Gouin entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est.

Le promoteur n'ayant pas terminé les travaux de construction de ses deux bâtiments prévus sur ce nouveau tronçon de rue, a sollicité l'arrondissement pour reporter les travaux de surface prévus en 2020 et prolonger son échéancier jusqu'au 31 décembre 2021.

Vu que le promoteur n'a pas encore achevé la construction du dernier bâtiment, le promoteur a sollicité l'arrondissement pour reporter de nouveau les travaux de surface prévus en 2021 et prolonger son échéancier jusqu'au 31 décembre 2022.

Pour finaliser les termes de cette demande, une convention de modification à l'entente initiale conclue en vertu du règlement 08-013 de la Ville de Montréal, doit être soumise au conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 20 30 11 0314, du 3 novembre 2020 : D'autoriser la signature d'une entente visant à modifier l'entente avec le Groupe Cammisano Inc. pour des travaux d'infrastructures dans le

cadre du projet résidentiel sur le prolongement de Gouin, entre la rue Forsyth et la rue Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

- CA 18 30 03 0064, du 13 mars 2018 : D'autoriser la signature d'une entente avec le Groupe Cammisano inc. pour des travaux d'infrastructures municipales dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Gouin entre les rues Forsyth et Sherbrooke Est, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.
- Résolution CA14 30 03 0057, 11 mars 2014 : D'autoriser la signature d'une entente avec le Groupe Cammisano inc. pour des travaux d'infrastructures dans le cadre du projet résidentiel sur la rue Forsyth, entre la 91 Avenue et la rue Yvette-Brind'Amour dans le district de La Pointe-aux-Prairies;
- CM03 0444, 26 mai 2003 : adoption du règlement relatif au financement des infrastructures nécessaires à la réalisation de projets de construction résidentielle;
- CM03 0357, 1 mai 2003 : adoption du règlement 03-066 modifiant le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoir du conseil municipal aux conseils d'arrondissement (02-002) leur permettant l'application du règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1030631001);
- CM03 0366, 1 mai 2003 : dépôt du rapport de consultation et adoption du règlement 02-193 (devenu 08-013) sur les ententes relatives à des travaux municipaux nécessaires à la réalisation de projets résidentiels (dossier 1021335007).

## **DESCRIPTION**

Le protocole d'entente doit être modifié pour tenir compte du nouvel échéancier de réalisation des travaux.

## **JUSTIFICATION**

Le promoteur n'ayant pas terminé la construction des deux bâtiments prévus dans son projet de développement résidentiel, ce qui fait que les travaux de surface (pavage, trottoirs et éclairage) ne peuvent se faire pour le moment, faute de quoi, ces travaux seront endommagés lors de la construction des bâtiments.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les travaux seront à la charge du promoteur.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

-

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

-

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

-

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

-

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation du dossier : juin 2021  
Fin travaux : Décembre 2022

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :  
Julie BOISVERT, 10 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amar SADOON  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10



**Dossier # : 1214860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver le projet de convention

Il est recommandé :

- D'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021;
- D'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-06-01 16:09

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1214860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver le projet de convention

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au cours des derniers mois, des événements armés sont survenus sur le territoire de l'arrondissement. Préoccupés quant aux impacts sur la population, les partenaires du milieu se sont rapidement mobilisés afin d'identifier des pistes de solutions. Ces rencontres, ainsi que les observations des organismes sur le terrain, ont mis en lumière le besoin de bonifier les interventions de lutte à la délinquance dans les quartiers de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Le 10 mars dernier, la Ville de Montréal a annoncé un investissement exceptionnel de 1,4 M\$ pour appuyer les arrondissements de Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, ainsi que le quartier Saint-Michel. Ces sommes permettront de soutenir les organismes communautaires actifs sur le terrain afin que soient développés des projets visant à renforcer la sécurité urbaine et à améliorer la qualité de vie des populations de ces quartiers, aux prises avec des événements violents depuis quelques mois. De ce montant, 400 000 \$ sont attribués à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par la bonification exceptionnelle du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes afin de financer des projets soumis par les organismes dans le cadre de l'appel de projets. Ceux-ci devront entièrement se réaliser d'ici le 31 décembre 2021. À la demande des élus, l'arrondissement a également dédié une somme additionnelle de 100 000 \$ à l'enveloppe locale de lutte à la délinquance.

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire

leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Pour la Ville-Centre:

**CE20 0144 du 5 février 2020**

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement:

**CA2130050160**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre

des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

#### **CA2130050143**

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022

#### **CA2130040102**

Approbation d'un montant additionnel de 100 000,00 \$ alloué à l'enveloppe de lutte à la délinquance. Autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 100 000,00 \$ et les virements et crédits à cet effet.

#### **CA2030100264**

Octroyer une contribution financière non récurrente totalisant la somme de 40 000 \$ au Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour le projet d'intervention d'ateliers socio artistiques pour adolescentes 14-17 ans. Cette contribution financière est issue du budget local de l'Arrondissement en délinquance jeunesse.

#### **CA2030100266**

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

### **DESCRIPTION**

#### **Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP 163 000\$**

Le projet d'intervention proposé par l'organisme a pour objectif de prévenir l'affiliation jeunes très à risque, entre 16 et 35 ans, au sein de réseaux de criminalité. La présence de 4 travailleurs de rue, permettra d'entrer en contact avec des jeunes en marge, dans un approche de proximité. Le projet prévoit également de rallier les jeunes ciblés dans un lieu pour y faire de l'intervention par des animateurs spécialisés, tout en offrant diverses activités artistiques et sportives afin d'en faire un espace de socialisation. Les intervenants prévoient également une participation aux tables de concertation afin d'outiller la communauté sur les problématiques constatées sur le terrain.

### **JUSTIFICATION**

L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture plus particulièrement. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. L'approche de proximité présentée dans le projet permet une réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc.). Ce type d'intervention psychosociale rejoindra une portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. De plus, par l'espace dédié aux jeunes, le projet permettra de leur offrir un

lieu sécuritaire, où intervention et animations seront mis de l'avant afin de leur donner des alternatives à la criminalité, tout en travaillant sur le volet psycho-social.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme nécessaire à ce dossier, soit 163 000 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour ce projet se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018-2019	2020	2021 (CA 4 mai)		
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP	-	- \$	- \$	163 000 \$	70 %

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.  
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yan TREMBLAY, 31 mai 2021  
Julie BOISVERT, 28 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Naya KOUSSA  
Assistante intervention loisir

**ENDOSSÉ PAR**

Valérie LAFOREST  
Directrice

Le : 2021-05-31



**Dossier # : 1212468005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2021.

Il est recommandé :

- D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021.
- D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'avril 2021 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'avril 2021.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 11:06

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1212468005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour la période du mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021. Dépôt des virements de crédits entre activités pour la période du mois d'avril 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois d'avril 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

s.o

**DESCRIPTION**

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'avril 2021 et en matière de ressources financières pour la période du 27 mars au 30 avril 2021.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'avril 2021 et dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'avril 2021.

**JUSTIFICATION**

s.o

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S.O

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

S.O

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S.O

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lynda L DOUCET  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-11

Benoît PELLAND  
Directeur des services administratifs et du  
greffe

**Dossier # : 1217960004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2020 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipale du 17 mai 2021. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 6 369 200 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet

**CONSIDÉRANT QUE:**

L'adoption par le conseil municipal le 17 mai 2021, d'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal,

Les surplus de gestion de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles totalisent 6 369 200 \$ pour l'exercice financier 2020;

**Il est recommandé:**

D'approuver l'affectation d'une somme de 574 677 \$ à la réserve pour imprévus ;

D'approuver l'affectation d'une somme de 5 794 523 \$ pour divers besoins de l'arrondissement soit:

- - un montant de 4 000 000 \$ affecté à la réalisation du projet Espace Rivière ;
  - un montant de 626 500 \$ affecté comme réserve pour ester en justice - volet immobilisations;
  - un montant de 100 000 \$ affecté aux honoraires professionnels pour divers projets immobiliers;
  - un montant de 100 000 \$ affecté aux travaux non capitalisables;
  - un montant de 76 900 \$ affecté à la Politique de l'Enfant;
  - un montant de 27 000 \$ affecté au plan d'action en agriculture urbaine;

- le solde de: 864 123 \$ affecté aux surplus libres de l'arrondissement.

De prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;

De procéder à la ventilation des surplus de 2020, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel et autoriser les virements de crédits à cet effet.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-25 11:01

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217960004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2020 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipale du 17 mai 2021. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 6 369 200 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La résolution CM21 0589 adoptant la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2020, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2020 à des dossiers spécifiques.

Les résultats financiers de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles présentent un surplus de gestion de 6 369 200 \$ pour l'année 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 30 06 0146 – 2 juin 2020** - Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2019 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution d'utilisation et renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipale du 20 avril 2020. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 2 199 800 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet. (1202468003).

**CM20 0410 - 20 avril 2020** - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation des surplus 2019 à des projets spécifiques. (1205205001).

**CA19 3006 0189 - 4 juin 2019:** Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2018 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 13 mai 2019. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 5 857 500 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet. (1192468003).

**CM 19 0591 - 13 mai 2019** - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2018, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation des surplus 2018 à des projets spécifiques. (1195205001).

**CA 18 3006 0179 - 5 juin 2018**: Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2017 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 24 avril 2018. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 3 348 600 \$ et autorisation des virements de crédits à cet effet. (1182468003).

**CM18 0532 - 24 avril 2018**: Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2017, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation des surplus 2017 à des projets spécifiques. (1185205001).

**CA 17 3006 0185 - 6 juin 2017**: Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2016 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2015 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 24 avril 2017. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 7 639 000 \$ dont un montant de 1 424 296,01 \$ représentant la troisième tranche du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement tel qu'établi par la résolution CA 14 3006 0193. (1170448002)

**CM17 0467 - 24 avril 2017** : Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2016, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation des surplus 2016 à des projets spécifiques. (1175205001).

**CA16 3005 0116 - 3 mai 2016** : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2015 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2015 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 18 avril 2016. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 8 090 471,02 \$ dont un montant de 1 424 200 \$ représentant la deuxième tranche du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement tel qu'établi par la résolution CA 14 3006 0193. (1160448004)

**CA15 3006 0152 - 2 juin 2015** : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2014 pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2014 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 28 avril 2015. Affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 5 133 852,32 \$ dont un montant de 1 424 200 \$ représentant la première tranche du plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement tel qu'établi par la résolution CA 14 3006 0193. (1150448002)

**CA14 3006 0193 - 3 juin 2014** : Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2013 pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice financier 2013 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 29 avril 2014. Autorisation d'un plan de remboursement du déficit cumulé de l'arrondissement. Autorisation de l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 300 000 \$ à cette fin. (1140448007)

## DESCRIPTION

La politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2020 de la Ville de Montréal présenté en pièce jointe, définit les règles en matière d'affectation des surplus et de comblement des déficits de gestion. Il y est mentionné les règles suivantes:

**1) Le comblement du déficit cumulé au 31 décembre 2020 en fonction du plan de remboursement adopté par le conseil d'arrondissement;**

Puisque le dernier versement relativement au déficit neige 2012-2013 a été effectué, l'arrondissement n'a plus à affecter ses surplus de gestion à cet effet.

**2) Le comblement jusqu'à concurrence de 50% du budget annuel d'enlèvement de la neige de l'arrondissement, de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement à partir des surplus dégagés de cette activité. La somme allouée à la création de cette réserve ne peut dépasser le surplus de gestion établi;**

Le budget annuel original selon le MAMH est de 5 993 800 \$. Il était de 6 245 300 \$ antérieurement, avant la centralisation des budgets dédiés à la gestion contractuelle en matière de déneigement et ceux relatifs au matériel roulant.

La réserve actuelle - déneigement est de 4 658 955,08 \$. Nous ne prévoyons aucune affectation de surplus en raison du déficit enregistré pour l'activité en 2020 après avoir effectué les répartitions de fin d'année. .

Le solde de la réserve dédiée à la stabilisation du coût de déneigement demeurera inchangé.

**3) Le comblement jusqu'à concurrence de 100% du budget annuel (estimé des coûts 2019), d'une réserve dédiée à la stabilisation des coûts "santé et sécurité au travail" à partir des surplus dégagés de ce poste budgétaire. La somme allouée à la création de cette mesure ne peut dépasser le surplus établi;**

Le budget annuel pour la SST est de 1 350 000 \$. La réserve actuelle aux livres est de 1 350 000 \$. Nous ne prévoyons aucune affectation puisque nous avons atteint la cible budgétaire.

**4) Le comblement jusqu'à 1,5% du budget annuel de l'arrondissement, de la réserve pour imprévus, dans la mesure où il existe un solde disponible;**

Cette réserve s'établit pour l'arrondissement à 373 986,37 \$. Elle est en deçà du maximum prévu correspondant à 1,5% de 63 244 200 \$, le budget de l'arrondissement en 2021, soit 948 663 \$. Nous prévoyons une affectation pour la différence équivalente à 574 677 \$.

**5) Tout solde du surplus de gestion de 2020, déterminé pour l'arrondissement est considéré comme un surplus libre à l'usage de l'arrondissement pour se doter d'une marge de manœuvre ou combler certains besoins.**

Le résiduel de 5 794 523 \$ sera réparti comme suit :

- un montant de 4 000 000 \$ affecté à la réalisation du projet Espace Rivière ;
- un montant de 626 500 \$ affecté comme réserve pour ester en justice - volet immobilisations;
- un montant de 100 000 \$ affecté aux honoraires professionnels pour divers projets immobiliers;
- un montant de 100 000 \$ affecté aux travaux non capitalisables;
- un montant de 76 900 \$ affecté à la Politique de l'Enfant ;
- un montant de 27 000 \$ affecté au Plan d'action en agriculture urbaine;
- le solde de: 864 123 \$ affecté aux surplus libres de l'arrondissement.

## JUSTIFICATION

La répartition des affectations de surplus telle que proposée permettra à l'arrondissement de s'assurer, dans la mesure du possible, de répondre aux projets et besoins de l'arrondissement tout en maintenant une saine gestion financière en maintenant ses réserves.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les résultats financiers de l'arrondissement présentés en pièces jointes montrent un surplus de gestion de 6 369 200 \$ pour l'année 2020. Ce surplus s'établit comme suit

1) Résultant des opérations pour 4 558 100 \$ soit:
<p>Budget des revenus - Occupation du domaine public: 341 700 \$, Locations de salles et d'installations récréatives: 170 600 \$ , Fonds d'urgence - Caisses populaire RDP-PAT: 90 000 \$, Subventions BF gouvernementales et autres:: 22 600 \$ Licences et permis divers: 20 400 \$, Amendes: (22 800 \$), Divers: ( 40 900 \$), Contrôle animalier: (58 800 \$), Études de demandes et services techniques: (113 800 \$) Travaux effectués par la Ville: (162 000 \$)</p> <p>Budget des dépenses - Services techniques et autres: 1 671 600 \$, Honoraires professionnels: 732 400 \$, Électricité et énergie: 726 000 \$, Autres biens non durables: 534 400 \$, Location: 498 800 \$ Entretien réparation: 375 400 \$, Remboursement dépenses reliées à la COVID-19: 254 700 \$, Transport et communication: 171 700 \$, Ester en justice: 110 000 \$, Contributions aux organismes: 42 000 \$, Rémunération globale: (332 200 \$), Biens durables: (473 700 \$)</p>
2) Résultant des ajustements de fin d'année (corporatifs) pour 1 811 100 \$:
<p>Mutualisation des surplus de revenus de permis: 647 600 \$, Plan d'action canopée: 582 100 \$, Déchets et matières résiduelles: 349 800 \$, Remboursement camps de jour: 220 000 \$, Répartition des charges inter unités 2019: 186 100 \$, Vente d'actifs: 101 600 \$, Remboursement après 5 chargements de neige: 77 900 \$, Libérations syndicales: 59 500 \$, Gestion de l'eau: 22 700 \$, Revenus de taxation et autres :13 000 \$, Remboursement fonds d'énergie: (100 000 \$), Santé et sécurité au travail: (101 100 \$), Mesures transitoires relatives aux régimes de retraite : (248 100 \$).</p>

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Marie RIZZO  
Chef de division des ressources financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-05-21



**Dossier # : 1217960005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles.

### **IL EST RECOMMANDÉ**

De prendre acte du rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

De procéder à la publication de ce document dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à le distribuer de porte à porte chez les citoyens.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-25 14:46

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1217960005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers 2020 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Selon les dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 30 06 0147:** de prendre acte du rapport de la mairesse de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens (1202468004).

**CA19 30 06 0188:** de prendre acte du rapport de la mairesse de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens (1192468004).

**CA18 30 06 0180:** de prendre acte du rapport de la mairesse de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens (1182468004).

**CA17 30 07 0227:** de prendre acte du rapport de la mairesse de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens (1170448004).

**CA16 30 07 0203:** de prendre acte du rapport de la mairesse de l'arrondissement sur la situation financière de la Ville de Montréal relativement à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et de procéder à la publication du rapport dans les hebdomadaires locaux, plutôt qu'à la distribution porte à porte chez les citoyens (1160448006).

## **DESCRIPTION**

Le rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement. Une copie de ce document est jointe au présent dossier décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

s/o

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s/o

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

s/o

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s/o

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

s/o

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Loi sur les cités et villes, article 105.4, sanctionnée le 15 juin 2006 et l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anne-Marie RIZZO  
Chef de division des ressources financières et  
matérielles

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-05-25



**Dossier # : 1213997006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens, 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal et 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour l'organisation de leurs activités.

À la demande des élus du conseil d'arrondissement :  
Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens pour la 27<sup>e</sup> édition de la Semaine italienne de Montréal;
- 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal pour une Campagne de financement pour le Centre de ressources périnatales;
- 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour 6<sup>e</sup> édition de la fête nationale.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-28 16:26

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213997006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes suivants soit 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens, 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal et 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour l'organisation de leurs activités.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.  
 L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 700 \$ aux Congrès National des Italo-Canadiens pour la 27<sup>e</sup> édition de la Semaine italienne de Montréal;
- 500 \$ à l'organisme Les Relevailles de Montréal pour une Campagne de financement pour le Centre de ressources périnatales;
- 500 \$ à la Pointe-aux-Fêtes pour 6<sup>e</sup> édition de la fête nationale.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis de 1 700 \$ sont prévus et réservés au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques, Contributions financières.  
 Les DA # 684515, 684523 et 684525 réservent les crédits à cette fin.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BRULÉ  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-05-26

**Dossier # : 1213469007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002741354 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 mars 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002741354.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :**

- les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-10 16:55

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213469007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), des plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002741354 – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les requérantes souhaitent procéder à l'installation de deux (2) enseignes pour afficher leur commerce qu'elles viennent d'inaugurer dans le Vieux Pointe-aux-Trembles. Conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation d'enseignes doivent être approuvés par le Conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**Description du projet**

La demande vise dans un premier temps, l'installation d'une enseigne à plat sur le bâtiment. L'enseigne est constituée d'un panneau en plastique corrugué coroplast fixé à la façade. Le lettrage et les logos seront blancs sur un fond noir. L'enseigne proposée a une superficie de 2,98 m<sup>2</sup>.

Dans un deuxième temps, une enseigne lumineuse en saillie avec potence est proposée. La structure de cette enseigne comportant deux faces sera en aluminium. Les deux (2) faces seront en acrylique recouvert de vinyle noir, tandis que le lettrage et les logos seront blancs. Le tout sera rétroéclairé par DEL blanc. La superficie totale de cette enseigne à double face est de 0,84 m<sup>2</sup>.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement

du territoire et études techniques, en date du 29 mars 2021.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 232. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

<b>Zone</b>	<b>220</b>
Usage	<ul style="list-style-type: none"><li>· H.2 : habitation bifamiliale;</li><li>· H.3 : habitation bifamiliale;</li><li>· C.1 : commerce et service de voisinage;</li><li>· C.2 : commerce et service artériel;</li><li>· P.1 : Institutions locales.</li></ul>
Hauteur en étage	2 à 3 étages
Mode d'implantation	Isolé, jumelé ou contiguë
Type de toit	Plat
Hauteur maximale en mètres	12,5 mètres (toit plat)
Marge de recul avant principale min.	3 mètres
Marge de recul latérale min.	1,5 mètres
Total des deux latérales min.	3 mètres
Marge de recul arrière min.	6 mètres
Taux d'implantation maximal	70 %

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des sections 13 et 17, applicables respectivement *parcours riverain de Pointe-aux-Trembles* et au *Vieux-Pointe-aux-Trembles* du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

#### **Section 13**

##### **Article 103 Affichage**

Objectif :

1° Favoriser l'intégration des enseignes aux façades des bâtiments.

Critères :

- L'affichage et les enseignes s'intègrent à l'architecture du bâtiment.
- Les enseignes à bandeau, à boîtier, de lettres appliquées, projetantes et sur auvents sont privilégiées.
- L'affichage est développé de manière à ce que l'enseigne encadre la vitrine, s'insère entre les pilastres ou colonnes d'une ouverture ou s'intègre à la corniche ou à la marquise du bâtiment; il peut s'intégrer à la vitrine et la mettre en valeur.
- L'affichage et les enseignes soutiennent le caractère unique du parcours riverain par leur gabarit, leur composition, leurs couleurs et leur localisation.

**Section 17**

**Article 128 Affichage**

Objectif :

1° Favoriser l'harmonisation des enseignes dans le secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Critères :

- L'affichage et les enseignes soutiennent à la fois le caractère unique du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles par une harmonie exprimée au niveau des gabarits, des composantes, des couleurs utilisées ainsi que leur disposition sur le bâtiment.
- L'affichage s'intègre au caractère de la rue et à l'échelle du piéton.

Objectif :

2° Favoriser l'intégration des enseignes aux composantes architecturales du bâtiment.

Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal.
- Le concept d'affichage n'occulte pas des attributs architecturaux significatifs relevés sur le bâtiment.
- Sur un même bâtiment, les enseignes s'harmonisent au niveau de leur disposition, de leur dimension, de leur forme et du format de leur réclame, les enseignes tendent à être alignées sur un même axe horizontal.
- L'affichage est développé de manière à ce que l'enseigne encadre la vitrine, s'insère entre les pilastres ou colonnes d'une ouverture ou s'intègre à la corniche ou à la marquise du bâtiment; il peut s'intégrer à la vitrine et la mettre en valeur.
- Les enseignes sont déposées à plat ou en saillies sur le bâtiment.
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative se limitent à une partie restreinte des bâtiments.

Objectif :

3° Mettre en valeur l'identité individuelle des commerces.

Critères :

- Les agencements de la typographie, des couleurs et des dessins de l'enseigne font preuve de sobriété.
- Le nombre de couleurs employées sur une enseigne est restreint.
- Une signature contemporaine de l'affichage est favorisée par l'emploi de contrastes privilégiant un lettrage clair disposé sur une surface de couleur foncée.
- L'emploi d'un arrière-plan opaque est favorisé comme composante d'une enseigne rétro-éclairée.

Objectif :

4° Favoriser l'établissement d'un lien entre l'espace public et l'espace privé.

Critères :

- Les vitrines sont libérées des images et des publicités situées au niveau du regard du piéton.
- Les informations relatives à l'adresse, aux heures d'ouvertures et aux types de paiement acceptés occupent la section supérieure de la principale porte d'entrée de l'établissement.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément aux articles 96 et 122 des sections 13 et 17 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'installation de deux (2) enseignes commerciales au 11994, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 949 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel que présenté sur le plan déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 29 mars 2021.

Le tout, aux fins d'émission de la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002741354.

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour les raisons suivantes :**

- les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 27 avril 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10

**Dossier # : 1213469008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'amendement de la résolution CA18 30 10 0345 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591, relativement à dix (10) demandes de certificats d'autorisation d'affichage portant les numéros 3002751916, 3002751934, 3002752035, 3002752094, 3002752215, 3002752256, 3002752334, 3002752374, 3002836394 et 3002841714 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'amendement de la résolution CA18 30 10 0345 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'affichage (14 enseignes) pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme EnseignesPlus, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 mai 2021.

Le tout, aux fins d'émission des demandes de certificats d'autorisation d'affichage portant les numéros 3002751916, 3002751934, 3002752035, 3002752094, 3002752215, 3002752256, 3002752334, 3002752374, 3002836394 et 3002841714.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour les raisons suivantes :**

- La proposition assure un traitement original et offre une apparence contemporaine;
- La proposition rencontre les objectifs et les critères applicables des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-10 16:54

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1213469008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'amendement de la résolution CA18 30 10 0345 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'affichage pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591, relativement à dix (10) demandes de certificats d'autorisation d'affichage portant les numéros 3002751916, 3002751934, 3002752035, 3002752094, 3002752215, 3002752256, 3002752334, 3002752374, 3002836394 et 3002841714 – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu dix demandes de certificats d'autorisation d'affichage visant le remplacement des enseignes existantes sur le bâtiment commercial et industriel situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591.

Ce bâtiment est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 104 de la section 14 applicable aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40, ainsi qu'en vertu de l'article 166 de la section 24 applicable à un bâtiment commercial d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter les objectifs et les critères prévus dans ces sections.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA13 30 06 0221 – 4 juin 2013 : Approbation des plans visés relativement à l'installation d'une (1) enseigne murale pour un commerce situé au 5077, boulevard Saint-Jean-Baptiste;  
 CA18 30 10 0345 – 2 octobre 2018 : Approbation des plans relatifs à l'apparence et à l'affichage.

**DESCRIPTION**

### **Description du projet**

La demande d'approbation faisant l'objet de la présente démarche fait suite au dépôt, par les occupants du bâtiment commercial et industriel situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, de dix (10) demandes de certificats d'autorisation d'affichage. L'affichage existant a été approuvé par la même procédure en 2018, mais les occupants ne sont pas satisfaits du résultat. Ils déposent ainsi une nouvelle demande qui s'apparente à l'affichage actuel, mais qui offre un peu plus de tranchant par rapport au support arrière des enseignes. Au total, 14 enseignes sont proposées.

L'affichage a été conçu de manière à ce qu'il soit parfaitement intégré à l'habillage du bâtiment. Pour ce faire, le requérant propose un bandeau en aluminium peint d'un ton de gris agencé avec les matériaux de parement extérieur du bâtiment. Ce bandeau sera posé à plat sur les murs extérieurs, juste au-dessus des portes d'entrées de chacun des locaux. Les enseignes (lettrage en pvc peint noir) seront fixées sur ce bandeau. Une fixture en aluminium sera installée dans le haut des panneaux pour afin d'y insérer un éclairage au DEL, lequel sera orienté vers le sol afin de limiter la pollution lumineuse tout en offrant un effet intéressant le soir.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme *EnsignesPlus*, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 mai 2021.

Il est à noter que le présent amendement ne concerne que l'affichage. Les autres éléments traités dans la résolution numéro CA18 30 10 0345 demeurent les mêmes.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 270. La réglementation en vigueur pour cette zone est la suivante :

<b>Objet</b>	<b>Caractéristique</b>
<b>Usages</b>	C.1 : Commerce et service de voisinage C.2 : Commerce et service artériel C.3 : Commerce et service de grande superficie P.6 : Utilité publique I.1 : Industrie légère I.2 : Industrie moyenne A.1 : Agriculture urbaine Usages spécifiquement autorisés : <ul style="list-style-type: none"><li>· Entrepreneurs et matériaux de construction</li><li>· Outillage et machinerie</li></ul>
<b>Mode d'implantation</b>	Isolé
<b>Type de toit</b>	Plat
<b>Nombre de logements</b>	Aucun
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages

<b>Hauteur maximale en mètres</b>	Toit plat : 12,5 mètres;
-----------------------------------	--------------------------

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des articles 110 et 170 des sections 14 et 24, applicables respectivement aux zones industrielles situées aux abords de l'autoroute 40 et à un bâtiment commercial d'une superficie supérieure à 4000 m<sup>2</sup> du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

#### **Article 110 – Affichage**

##### Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments et une harmonisation de l'affichage dans le secteur..

##### Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Sur un même bâtiment, les enseignes s'harmonisent au niveau de leur dimension, de leur forme et du format de leur réclame;
- Pour un bâtiment industriel, les enseignes sont apposées sur la partie administrative du bâtiment;
- Les enseignes sont apposées à plat ou en saillie sur le bâtiment;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative sont limités à une partie restreinte des bâtiments.

#### **Article 170 – Affichage**

##### Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments.

##### Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Les enseignes présentes sur le site forment un ensemble cohérent au niveau de leur design, de leur localisation, de la qualité des matériaux et de l'éclairage;
- Les éléments architecturaux reliés à une image corporative sont limités à une partie restreinte des bâtiments.

### **JUSTIFICATION**

#### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

Demande d'amendement de la résolution CA18 30 10 0345 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 octobre 2018, ainsi que tous les amendements apportés à cette résolution par la suite, afin de modifier, conformément aux articles 104 et 166 des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans relatifs à l'affichage (14 enseignes) pour un bâtiment commercial et industriel, situé aux 5001 à 5099, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot PC-05591 du cadastre du Québec,

circonscription foncière de Montréal, le tout, tel qu'illustré sur les plans préparés par la firme EnseignesPlus, soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 3 mai 2021.

Le tout, aux fins d'émission des demandes de certificats d'autorisation d'affichage portant les numéros 3002751916, 3002751934, 3002752035, 3002752094, 3002752215, 3002752256, 3002752334, 3002752374, 3002836394 et 3002841714.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande cette demande pour les raisons suivantes :**

- La proposition assure un traitement original et offre une apparence contemporaine;
- La proposition rencontre les objectifs et les critères applicables des sections 14 et 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 4 mai 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10

**Dossier # : 1213469009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002835294 - District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 30 avril 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002835294.

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-10 16:55

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213469009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002835294 - District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Cet édifice est soumis à la procédure des PIIA en vertu de l'article 166 de la section 24 applicable à un bâtiment commercial d'une superficie de 4000 m<sup>2</sup> ou abritant plus d'un établissement d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup>, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01). Le projet doit respecter l'objectif et les critères prévus à l'article 170 de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA12 3012 0482 adoptée le 13 décembre 2012 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12886, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1126088006).

- Résolution CA13 3007 0285 adoptée le 2 juillet 2013 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12882, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1133077004).
- Résolution CA15 3004 0097 adoptée le 7 avril 2015 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12874, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1150826002).
- Résolution CA19 3006 0203 adoptée le 4 juin 2019 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le bâtiment commercial situé au 12888, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1190565008).

- Résolution CA19 3007 0254 adoptée le 2 juillet 2019 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une nouvelle porte d'entrée pour le bâtiment commercial situé au 12884, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1190565011).
- Résolution CA19 3009 0315 adoptée le 3 septembre 2019 afin d'approuver les plans visant l'affichage pour le commerce situé au 12884, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1198238006).
- Résolution CA20 3002 0027 adoptée le 4 février 2020 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le commerce situé au 12886, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1198238013).
- Résolution CA20 3004 0098 adoptée le 7 avril 2020 afin d'approuver les plans relatifs à l'affichage pour le commerce situé au 12836, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1208238004).
- Résolution CA20 3005 0121 adoptée le 5 mai 2020 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une nouvelle porte d'entrée et d'une porte de service pour le commerce situé au 12856, rue Sherbrooke Est (sommaire décisionnel 1208238005).
- Résolution CA20 3011 0344 adoptée le 3 novembre 2020 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une enseigne à plat et d'une enseigne au sol pour un commerce situé au 12850, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 005 (sommaire décisionnel 1208238014).
- Résolution CA21 3005 0153 adoptée le 4 mai 2021 afin d'approuver les plans visant l'installation d'une enseigne à plat pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280 (sommaire décisionnel 1213469005).

## **DESCRIPTION**

### **Description du projet**

La demande vise l'installation d'une enseigne commerciale comportant deux (2) faces sur un support d'affichage existant situé en bordure de la rue Sherbrooke Est, près de l'intersection avec la rue Robert-Chevalier. Ledit support devra être modifié pour changer sa forme de manière à obtenir un affichage rectangulaire. Ces enseignes de vinyle seront installées sur un boîtier lumineux. Les enseignes illustrent un logo et des lettres blanches sur un fond vert. Les enseignes proposées ont une superficie de 7,08 m<sup>2</sup> pour chacune des faces. Un aménagement paysager est prévu pour dissimuler la base de béton du support et la partie basse du poteau.

L'affichage proposé correspond à la signature visuelle de cette bannière, le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 30 avril 2021.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve dans la zone 272 dans laquelle les classes d'usages C.1 « commerce et service de voisinage », C.2 « commerce et service artériel », C.3 « commerce et service de grande surface », C.5 « hébergement hôtelier », C.6 « bar et débit de boissons », C.7 « salle de réception, de danse ou de spectacle », C.9 « poste d'essence » et P.1 « institutions locales » sont autorisées.

La demande telle que présentée respecte les normes relatives à l'affichage telles qu'apparaissant au chapitre 9 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte de l'objectif et des critères de l'article 170 de la section 24, applicable à un bâtiment commercial d'une superficie supérieure à 4000 m<sup>2</sup> ou abritant plus d'un établissement d'une superficie supérieure à 1000 m<sup>2</sup> du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01) :

## **Article 170 Affichage**

### Objectif :

Assurer une bonne intégration des enseignes avec les façades des bâtiments.

### Critères :

- Les dimensions, la localisation, le design, la couleur, la qualité des matériaux, l'éclairage des enseignes et leur support s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal;
- Les enseignes présentes sur le site forment un ensemble cohérent au niveau de leur design, de leur localisation, de la qualité des matériaux et de l'éclairage;
- Les enseignes détachées du bâtiment sont pourvues d'aménagement paysager à la base.

## **JUSTIFICATION**

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), les plans relatifs à l'installation d'une enseigne au sol comportant deux (2) faces pour un commerce situé au 12910, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 280, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Le tout, tel qu'illustré sur les plans soumis et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques en date du 30 avril 2021.

Le tout, relativement à la demande de certificat d'autorisation d'affichage numéro 3002835294.

### **La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à cette demande pour la raison suivante :**

- Les objectifs et les critères d'évaluation applicables au projet en matière d'affichage sont respectés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 5 mai 2021  
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021  
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10

**Dossier # : 1215270007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002716515 – District de La Pointe-aux-Prairies.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement, sur le lot 3 216 269, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

L'apparence de l'agrandissement est illustrée sur les plans et perspectives déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 20 mai 2021, minute 12000.

Les aménagements de terrain sont présentés sur les plans d'aménagement paysager déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

Les matériaux et les couleurs sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur et compagnie</b>
Bloc architectural	Façades	Gris nickel, Technobloc Pierre Larochelle de Permacon
Bloc architectural	Façades	Noir onyx, Technobloc Pierre Larochelle de Permacon
Panneaux de stratifié phénolique avec placage de bois	Façades	Copper de Parklex
Tuiles en aluminium prépeint	Façades	Aluminium anodisé clair
Aluminium et verre laminé coloré	Mur rideau	Clair et bleu

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

**Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :**

- L'agrandissement proposé affiche une apparence soignée et de qualité;
- L'aménagement de l'aire de stationnement proposée s'inspire des principes associés aux aires de stationnement écoresponsables, afin de réduire l'eau de ruissellement et l'effet d'îlot de chaleur;
- Le projet permet de créer une cour de récréation largement végétalisée.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-06-01 11:37

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1215270007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002716515 – District de La Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, sur le lot 3 216 269 dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009). Le projet doit respecter les critères prévus à l'article 6 du PP-136.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 30 02 0036 – 2 février 2021 : Adopté la résolution intitulée « Résolution numéro PP-136 » sur le projet particulier visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant pour cet établissement, sur le lot numéro 3 216 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. (Dossier : 1205270014)

**DESCRIPTION**

**Aggrandissement**

Le projet vise, dans un premier temps, l'agrandissement de l'école primaire Le Tournesol situé au 15150, rue Sherbrooke Est. L'agrandissement sur trois étages et d'une superficie de plancher d'environ 5000 mètres carrés est prévu à l'avant du bâtiment existant, soit vers la rue Sherbrooke. L'agrandissement d'apparence contemporaine affichera une fenestration abondante et un parement de qualité. Celui-ci sera composé d'un assemblage de

maçonnerie, de panneau en placage de bois et des panneaux en acier. En outre, l'agrandissement permettra de doter l'école d'une terrasse accessible à l'ensemble des usagers de l'établissement.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur et compagnie</b>
Bloc architectural	Façades	Gris nickel, Technobloc Pierre Larochelle de Permacon
Bloc architectural	Façades	Noir onyx, Technobloc Pierre Larochelle de Permacon
Panneaux de stratifié phénolique avec placage de bois	Façades	Copper de Parklex
Tuiles en aluminium prépeint	Façades	Aluminium anodisé clair
Aluminium et verre laminé coloré	Mur rideau	Clair et bleu

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'apparence architecturale est présentée sur les plans et perspective déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

L'implantation du bâtiment est illustrée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 20 mai 2021, minute 12000.

### **Aménagement de terrain**

#### Aire de stationnement en cour avant

Une nouvelle aire de stationnement sera implantée devant la façade principale du bâtiment. Cet espace sera aménagé selon les principes de stationnement écoresponsable. On y retrouvera notamment, des cases de stationnement de superficie réduite, un talus planté, une fosse de rétention des eaux pluviales, des îlots végétalisés, diverses essences de végétaux indigènes et le précâblage pour l'installation de trois bornes de recharge pour véhicules électriques. L'aire de stationnement occupera environ la moitié de la cour avant après agrandissement.

#### Cour de récréation

Le projet vise également le réaménager la cour de récréation. Celle-ci sera agrandie et dotée d'aires de jeux et de jardins sensoriels composés de vastes zones plantées. Les aménagements proposés répondent aux besoins spécifiques de la clientèle de l'école Le Tournesol (élèves avec des troubles du spectre de l'autisme) et s'inscrivent dans les tendances contemporaines des cours de récréation végétalisées.

Par ailleurs, sur l'ensemble du terrain de l'école seront plantés 35 nouveaux arbres.

Les aménagements de terrain sont présentés sur les plans d'aménagement paysager déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 18 mars 2021.

### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 053. La demande, telle que

présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux et à l'aménagement paysager telles qu'apparaissant respectivement aux chapitres 5 et 12 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

**Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009)**

Les critères d'évaluation applicables énoncés à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de l'arrondissement (RCA03-11009) sont :

- Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

**Critères d'évaluation supplémentaires prescrits au PP-136**

La proposition doit également être évaluée en fonction des critères supplémentaires suivants :

- Les matériaux extérieurs de l'agrandissement sont de qualité égale ou supérieure à celle des matériaux extérieurs du bâtiment existant;
- La façade principale est pourvue de décrocher afin d'atténuer la linéarité de la construction;
- L'utilisation d'éléments architectoniques, tels que les marquises, les portiques, les saillies, les détails architecturaux est recommandée;
- Les aménagements paysagers en bordure des emprises publiques permettent de dissimuler l'aire de stationnement à partir des voies publiques;
- Les aménagements paysagers dans la cour d'école permettent d'offrir des lieux ombragés aux usagers de l'établissement;
- Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur les façades de l'agrandissement;
- Les espaces extérieurs qui ne sont pas dédiés aux usages exclusifs de jeux, de circulation et de stationnement de véhicules ou de circulation des piétons, sont végétalisés;
- Les nouvelles plantations doivent se faire avec des essences qui résistent aux conditions hivernales et à l'entretien des routes (dénivellement, épandage de fondants et d'abrasifs, etc.) afin d'assurer leur pérennité;
- L'apparence architecturale de l'agrandissement tend à rencontrer les vues en perspective de l'Annexe B faisant partie de la résolution PP-136;
- Les aménagements des aires de stationnement ainsi que le concept de l'aménagement paysager de l'ensemble du terrain tendent à rencontrer les plans de l'Annexe C faisant partie de la résolution PP-136.

**JUSTIFICATION**

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), l'agrandissement d'un bâtiment à usage institutionnel situé au 15150, rue Sherbrooke Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant, sur le lot 3 216 269, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

**La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :**

- L'agrandissement proposé affiche une apparence soignée et de qualité;
- L'aménagement de l'aire de stationnement proposée s'inspire des principes associés aux aires de stationnement écoresponsables, afin de réduire l'eau de ruissellement et l'effet d'îlot de chaleur;
- Le projet permet de créer une cour de récréation largement végétalisée.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 30 avril 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DE AZEVEDO  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-25

Abdelwahid BEKKOUCHE  
Chef de division - Ingénierie, pour Luc  
Castonguay, directeur

**Dossier # : 1215270008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un centre de soin longue durée situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002669494 – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un centre de soin longue durée situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 093 613, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 février 2021.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 16 mars 2021, minute 11752.

L'aménagement de terrain est illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 avril 2021.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie et couleur</b>
Brique	Façades	Belden, Modèle No.9, Format mod, Red range vertical (rouge)
Revêtement métallique	Colonnes, solins et fascias	Vicwest, argent
Aluminium	Fenêtres	Aluminium anodisé
Acier et verre	Portes	Argent et clair
Aluminium et verre	Garde-corps et rampes	Argent et clair
Béton	Corniche	Blanc
Béton	Allèges	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

**Les membres du comité consultatif d'urbanisme se montrent favorables à cette demande pour les raisons suivantes :**

- L'agrandissement proposé affiche une apparence soignée et de qualité;
- L'aménagement de terrain proposé permet de bonifier la qualité des aménagements existants;
- Le projet respecte les objectifs et les critères applicables.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 13:34

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1215270008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande d'approbation dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'agrandissement d'un bâtiment abritant un centre de soin longue durée situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, relativement à la demande de permis de transformation numéro 3002669494 – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et études techniques a reçu une demande visant l'agrandissement d'un bâtiment situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement, sur le lot 1 093 613 dans le district de Pointe-aux-trembles.

Cette demande est soumise à la procédure des PIIA conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009). Le projet doit respecter les critères prévus à l'article 6 du PP-135.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 30 10 0287 – 6 octobre 2020 : Adopter la résolution numéro PP-135 intitulée : « Projet particulier visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation aux fins de l'usage « centre de soins de longue durée » du bâtiment situé 11570, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 093 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles ». (Dossier 1208238006)

**DESCRIPTION**

Aggrandissement

Le projet vise la construction d'un agrandissement de 555 m<sup>2</sup> à l'arrière du bâtiment, vers le fleuve St-Laurent. D'une hauteur de trois étages, l'agrandissement s'arrime au bâtiment actuel par sa volumétrie, ses matériaux et son apparence architecturale. Les façades seront revêtues de brique rouge, les fenêtres sur les façades latérales seront identiques à l'existant et la façade arrière sera munie d'un mur rideau offrant une vue sur le fleuve St-Laurent. Le

tout, tel qu'illustré sur les perspectives déposées et estampillées par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 25 février 2021.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Compagnie et couleur</b>
Brique	Façades	BELDEN, MODÈLE NO.9, FORMAT MOD, COULEUR RED RANGE VERTICAL (rouge)
Revêtement métallique	Colonnes, solins et fascias	Vicwest, argent
Aluminium	Fenêtres	Aluminium anodisé
Acier et verre	Portes	Argent et clair
Aluminium et verre	Garde-corps et rampes	Argent et clair
Béton	Corniche	Blanc
Béton	Allèges	Gris

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 16 mars 2021, minute 11752.

#### Aménagement de terrain

Une aire de stationnement pouvant accommoder trois véhicules sera aménagée face à la 2<sup>e</sup> Avenue. Celle-ci sera dissimulée par une haie de graminées. D'autre part, six arbres de 3 essences différentes seront plantés le long de la 2<sup>e</sup> Avenue. Plusieurs végétaux viendront également agrémenter la cour arrière. Le tout, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement de terrain déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 19 avril 2021.

#### **Règlement de zonage (RCA09-Z01)**

Le site se trouve, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, dans la zone 226. La demande, telle que présentée, respecte les normes relatives aux bâtiments principaux et à l'aménagement paysager telles qu'apparaissant respectivement aux chapitres 5 et 12 du Règlement de zonage (RCA09-Z01).

#### **Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA03-11009)**

Les critères d'évaluation applicables énoncés à l'article 16 du Règlement sur les projets particuliers de l'arrondissement (RCA03-11009) sont :

- Conformité du projet aux orientations, objectifs, plans et politiques municipales en matière d'aménagement, d'architecture et de design;
- Capacité de mettre en valeur les lieux publics et de créer un environnement sécuritaire;
- Capacité de mettre en valeur, de protéger ou d'enrichir le patrimoine architectural, naturel et paysager.

#### **Critères d'évaluation supplémentaires prescrits au PP-135**

La proposition doit également être évaluée en fonction des critères supplémentaires suivants :

- L'agrandissement s'harmonise avec le caractère architectural du bâtiment existant;
- Le revêtement de la partie agrandie, à l'exception des ouvertures et des éléments architecturaux en relief, est intégralement constitué de briques; la couleur de la brique est d'un ton un peu plus foncé que celle de la partie existante afin de souligner la partie agrandie tout en respectant le caractère architectural d'origine de la partie existante;
- Le local de la génératrice est composé d'un revêtement métallique de couleur brune, dont le ton se rapprochera au plus près de la couleur de la brique du bâtiment agrandi;
- Le local à déchets est composé d'un revêtement métallique de couleur brune, dont le ton se rapprochera au plus près de la couleur de la brique du bâtiment existant;
- La couleur du parapet du toit de la partie agrandie est identique à l'existant;
- La fenestration de la partie agrandie est similaire à celle de chaque étage du bâtiment existant;
- Si des équipements mécaniques sont prévus sur la toiture et potentiellement visibles depuis la voie publique, leur visibilité est limitée par des caractéristiques architecturales identiques au bâtiment;
- L'affichage sur le bâtiment est composé de lettres détachées et lumineuses;
- Un système d'éclairage met en valeur le caractère architectural du bâtiment situé en entrée de ville, notamment les linéarités verticales des colonnades situées sur les murs est et ouest du bâtiment;
- L'implantation du bâtiment tend à respecter le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-135;
- Une couverture végétale optimale et appropriée recouvre les espaces non occupés par la voie d'accès, les allées piétonnes et l'aire de stationnement, et ce, sur l'ensemble du terrain;
- Les aménagements du site, incluant les aménagements paysagers, l'aménagement de l'aire de stationnement, des voies d'accès et des allées piétonnes, tendent à rencontrer le plan de l'annexe B faisant partie de la résolution PP-135;
- La signature architecturale du bâtiment doit tendre à rencontrer les perspectives de l'annexe D faisant partie de la résolution PP-135.

### **Règlement sur les PIIA (RCA09-PIIA01)**

L'approbation doit tenir compte des objectifs et des critères des articles 101, 102, 127 et 129 des sections 13 et 17, du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01).

## **Parcours riverain de Pointe-aux-Trembles**

### **Article 101 Architecture**

#### Objectif :

Assurer l'intégration cohérente et harmonieuse des nouvelles constructions et des agrandissements au milieu bâti environnant.

#### Critères :

- L'agrandissement ou la construction d'un bâtiment doit respecter le caractère d'ensemble du secteur en s'harmonisant avec les caractéristiques du milieu bâti environnant (volumétrie, nombre d'étages, niveaux des étages, formes de toit, parements, saillies, corniches, tourelles, galeries, balcons, etc.).

- L'aspect architectural d'un bâtiment ou d'un agrandissement de bâtiment doit être conçu avec des matériaux et des détails architecturaux d'une qualité équivalente ou supérieure à celle du milieu bâti environnant.
- Un projet d'agrandissement doit respecter, mettre en valeur et s'adapter à l'expression architecturale du bâtiment à agrandir et y être compatible quant à la forme et aux matériaux.
- L'expression architecturale des constructions ou des agrandissements s'inspire du milieu bâti environnant, sans l'imiter.

Objectif :

Favoriser les constructions de bonne qualité le long du parcours riverain.

Critères :

- Les nouvelles constructions, les transformations, les rénovations et les agrandissements respectent les caractéristiques et le langage architectural du milieu environnant.
- Les décrochés dans les façades sont encouragés afin d'atténuer la linéarité des constructions.
- L'utilisation d'éléments architectoniques tels que les marquises, les portiques, les saillies, l'ornementation, les détails architecturaux (jeux de briques, linteaux, etc.) est recommandée.
- Les couleurs utilisées pour les revêtements extérieurs et les toitures s'harmonisent au secteur environnant; l'utilisation de teintes sobres est préconisée alors que les couleurs vives et éclatantes sont à éviter.

**Article 102 Aménagement de terrain**

Objectif :

Favoriser des aménagements qui s'intègrent au cadre naturel des lieux.

Critères :

- Les aménagements paysagers mettent en valeur le bâtiment.
- Une harmonisation avec le paysage naturel (arbres matures et milieu riverain) est recherchée.
- Les aménagements paysagers en rives ou à proximité s'apparentent à la couverture végétale naturelle composant le milieu riverain.

Objectif :

Aménager les aires de stationnement de manière à minimiser leur impact visuel.

Critères :

- Les aires de stationnement sont localisées dans les cours arrière, latérales ou sont intérieures de manière à être peu visible de la rue et du fleuve Saint-Laurent.
- Les abords des aires de stationnement sont entourés d'une bande aménagée (haies, murets, talus, arbres, arbustes, etc.).

**Vieux-Pointe-aux-Trembles**

**Article 127 Architecture**

Objectif :

Préserver les caractéristiques architecturales qui respectent le caractère historique du patrimoine bâti du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

Critères :

- Le projet tient compte de l'usage passé et actuel du bâtiment et de ses qualités architecturales (typologies, élévations, toitures et lucarnes, corniches, ouvertures, ornementation, etc.).
- Les caractéristiques architecturales d'un nouveau bâtiment construit entre deux bâtiments ayant préservé leurs caractéristiques architecturales d'origine, y compris le type et le niveau d'accès, sont compatibles avec les caractéristiques architecturales de ces bâtiments adjacents. Elles peuvent être d'expression contemporaine lorsque le contexte le permet.
- Les caractéristiques architecturales relatives à des travaux d'agrandissement et/ou de rénovation d'un bâtiment existant, y compris le niveau et le type d'accès, sont compatibles avec les caractéristiques architecturales de ce bâtiment. Elles peuvent être d'expression contemporaine lorsque le contexte le permet.
- La transformation d'une caractéristique architecturale est compatible avec le style architectural du bâtiment. Dans le cas d'un bâtiment altéré, le projet vise à redonner le cachet d'époque au bâtiment ou à améliorer l'intégration de ce dernier dans son contexte urbain.
- Préserver et restaurer les caractéristiques d'origine des bâtiments complémentaires patrimoniaux.

**Article 128 Aménagement de terrain**

Objectif :

Préserver les espaces verts et les arbres matures sur le site.

Critères :

- L'aménagement des terrains favorise la préservation des espaces verts et des arbres matures.

**JUSTIFICATION**

**La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :**

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), l'agrandissement d'un bâtiment situé au 11570, rue Notre-Dame Est, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement, sur le lot 1 093 613, du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

**La Direction du développement du territoire et études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :**

- L'agrandissement proposé affiche une apparence soignée et de qualité;
- L'aménagement de terrain proposé permet de bonifier la qualité des aménagements existants;
- Le projet respecte les objectifs et les critères applicables.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 19 avril 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Kathy DE AZEVEDO  
Conseillère en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-13



**Dossier # : 1214281019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-006 autorisant l'implantation de panneaux «arrêt» sur chacune des branches des deux carrefours formés par l'avenue Pierre-Baillargeon et la rue Albert-Chamberland

Il est recommandé :

- D'édicter l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-006, visant l'installation des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur des deux croisements avec la rue Albert-Chamberland;
- De conserver toute autre signalisation existante.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-11 15:15

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1214281019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édiction de l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-006 autorisant l'implantation de panneaux «arrêt» sur chacune des branches des deux carrefours formés par l'avenue Pierre-Baillargeon et la rue Albert-Chamberland

**CONTENU**

**CONTEXTE**

DDS 18-65582 et 18-67686  
 Deux demandes pour installer des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur de la rue Albert-Chamberland, ont été formulés par les citoyens du secteur afin de mieux gérer les priorités de passage aux carrefours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

La rue Albert-Chamberland et l'avenue Pierre-Baillargeon sont des rues locales qui contournent le parc Renée-Vautelet. Ces deux axes routiers forment deux carrefours en «T» contrôlés par des panneaux d'arrêt sur la rue Albert-Chamberland. Les piétons qui veulent accéder au parc, en provenance de l'ouest, doivent donc traverser l'avenue Pierre-Baillargeon en section courante car cette axe routier n'offre aucun endroit facilitant la traversée de la rue entre l'avenue Fernand-Forest et le boulevard Gouin (sur une distance d'environ 280 mètres).

**JUSTIFICATION**

Afin de sécuriser les points d'accès au parc situés aux carrefours, il est recommandé d'implanter des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon à la hauteur des deux croisements avec la rue Albert-Chamberland (voir croquis ci-joint).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il n'y aura pas de frais associés à la fourniture et installation de la signalisation proposée dans le présent sommaire en raison de la nouvelle procédure de facturation établie par la Division du marquage et de la signalisation qui prévoit un nombre hebdomadaire d'interventions sans aucuns frais pour l'arrondissement.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement de quartiers sécuritaires contribue à l'augmentation de la qualité de vie des résidents.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 10 mai 2021  
Julie BOISVERT, 10 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carlos Alejandro SILVA  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10

**Dossier # : 1213163002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux- Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

1. D'approuver la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2021.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(C-4.1)-005A** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA21-(B-3)-002A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-1)-002A** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA21-(RCA09-Z01)-003A** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021 », dont le tableau est en pièce jointe.

2. D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA21-(P-3)-001A** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Année 2021», dont le tableau est en pièce jointe.

3. D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-13 13:36

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1213163002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021, édicition des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

**CONTENU****CONTEXTE****Cet addenda porte sur l'aspect suivant:**

Le tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été approuvé lors du conseil d'arrondissement du 4 mai 2021 (résolution: CA21 30 05 0155). Des événements se sont ajoutés, des dates et des heures ont été confirmées ou modifiées. Le présent addenda a pour but de faire approuver les changements au tableau de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021 identifiés par les sections jaunes. Les autres événements ont déjà été approuvés.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 12 mai 2021

Julie BOISVERT, 12 mai 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Myriam BOURGOIN

agent (e) de developpement d'activites culturelles  
physique s et sportives

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213163002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratification de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2021. Édiction des ordonnances et autorisation de l'occupation du domaine public.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis la réorganisation municipale de Montréal (réf. : le Règlement antérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement - CM01-00047 du 18 décembre 2001), chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'un événement et déroger à la réglementation municipale. Nous demandons donc l'approbation du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour chacun des événements identifiés en annexe, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- **Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., chapitre C-4-1, article 3, alinéa 8;**
- **Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;**
- **Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8 (vente et consommation d'alcool);**
- **Règlement de zonage de l'arrondissement, RCA09-Z01, article 315, (affichage);**
- **Règlement sur les parcs, R.R.V.M., c. P-3, en vertu de l'ordonnance OCA18-(P-3);**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 3012 0412	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3012 0392	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3011 0352	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3009 0245	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édiction des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

CA20 3007 0210	Approbation de la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.
CA20 3003 0074	Approbation de la programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour l'année 2020 et édicition des ordonnances autorisant l'occupation du domaine public.

## **DESCRIPTION**

À chaque année, plusieurs centaines d'événements sont prévus sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Ceux-ci peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, religieuse, interculturelle, caritative, civique, commémorative, festive, commerciale, etc. Les événements se déroulant sur le territoire de l'arrondissement peuvent avoir une portée locale, régionale, municipale, nationale et internationale. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons, soit par l'occupation en totalité ou en partie d'une place ou d'un parc, la fermeture d'une ou de plusieurs rues ou d'une combinaison telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les citoyens sont invités à se rassembler gratuitement lors d'activités organisées dans le cadre de plusieurs événements sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Selon les événements, de l'animation, des repas en plein air, des spectacles, des parties ou compétitions sportives, des jeux divers, de la danse, etc. seront présentés sur les différents sites concernés.

Des dossiers subséquents seront présentés pour d'autres événements à venir en 2021.

## **JUSTIFICATION**

Le développement événementiel et l'occupation du domaine public sont au coeur des priorités dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettant la présentation de divers spectacles et donnant ainsi l'occasion aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures. La vente d'aliments, de boissons alcoolisées ou non, représente un soutien pour les organismes pour l'autofinancement de leurs événements. Dans certains cas, ces événements contribueront à l'épanouissement de la population et permettront aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Certains événements en annexe seront soumis, pour avis, aux différentes directions et intervenants impliqués. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien logistique à la réalisation des événements, sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'Arrondissement doivent tenter d'y inclure les pratiques d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. L'arrondissement sensibilise les promoteurs sur ces questions, tel qu'indiqué dans le plan d'action local de développement durable de l'arrondissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le refus de réaliser ces événements, il y aura des impacts négatifs importants relativement à leur planification ainsi qu'à la promotion de ces activités. Dans le cadre d'événements à caractère physique et sportif, cela contribuera à promouvoir le sport, la santé physique et les saines habitudes de vie. La présentation d'événements publics favorisera la découverte d'une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens. Dans d'autres cas, elle permettra une visibilité et un rayonnement de l'arrondissement ainsi que de mettre en lumière son attractivité.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Tout événement proposé respectera les mesures sanitaires et consignes gouvernementales reliées à la pandémie de la COVID-19. Les zones de couleur seront respectées et les propositions s'adapteront avec différents scénarios en fonction de l'évolution de la pandémie.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les hebdomadaires locaux et sur le site web de l'arrondissement.

D'un côté, l'arrondissement est responsable du plan de communication et de la promotion de tous les événements en régie. D'un autre côté, Les promoteurs sont responsables de leur propre promotion et plan de communication. Leurs publicités sont généralement diffusées de multiples façons : dans les quotidiens, le journal de quartier, dans les médias sociaux, etc. De plus, lors d'une fermeture de rues, les promoteurs installeront dix (10) jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens demeurant sur les rues concernées. Au besoin, l'arrondissement peut soutenir ces derniers, selon le cadre de référence en vigueur.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements selon le tableau de la programmation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Abdelwahid BEKKOUCHE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Abdelwahid BEKKOUCHE, 23 avril 2021  
Julie BOISVERT, 20 avril 2021

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Myriam BOURGOIN  
agent (e) de developpement d'activites  
culturelles physique s et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-04-20

Valérie LAFOREST  
Directrice



**Dossier # : 1212569001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100237562, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

D'entériner la titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100237562, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-10 11:55

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1212569001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Titularisation d'un employé auxiliaire col bleu, matricule 100237562, en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement d'un employé titulaire de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Suite à la signature de la convention collective 2013-2017, la Ville de Montréal ainsi que le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SCFP, section locale 301, ont convenu d'un processus de titularisation pour le remplacement des employés titulaires en regard de l'alinéa 4.05 de la convention collective en vigueur. Lorsqu'un employé titulaire quitte définitivement la Ville de Montréal, le service ou arrondissement doit procéder au remplacement permanent de cet employé dans un délai maximal de trente (30) jours. Considérant que la Ville de Montréal doit procéder à la titularisation en respectant les étapes prévues à l'alinéa 4.05 de la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal, ainsi qu'au point 5, alinéa 19.28 de l'entente sur les 17 points de négociations locales, il y a lieu de procéder à la nomination d'un employé auxiliaire col bleu de notre arrondissement, soit le matricule 100237562 afin de combler un poste laissé vacant par un employé titulaire col bleu de l'arrondissement et ce, en date du 5 juin 2021. Il est à noter que la date d'ancienneté titulaire sera rétroactive à la date indiquée dans le tableau ci-dessous.

<b>Matricule</b>	<b>Date de titularisation</b>	<b>Ancienneté titulaire</b>	<b>Code d'emploi</b>	<b>Fonction</b>	<b>Titre d'emploi</b>
100237562	5 juin 2021	5 juin 2021	601480	292c	Élagueur (euse)

La nomination de 100237562 est conforme aux étapes prévues à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Conformément au point 5 alinéa 19.28 i) de l'entente sur les 17 points de négociations locales:

- le matricule 100237562 est l'ayant droit d'un poste laissé vacant par le matricule 005009500 qui quitte pour la retraite son poste de jardinier(ière) à la Division de l'horticulture et des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le 28 mai 2021. Nous avons substitué le poste vacant à combler de jardinier(ière) (419c) par celui d'élagueur(euse) (292c) et ce, conformément à l'article 4.05 de la convention collective des cols bleus. **(voir document en pièce jointe)**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette décision n'entraînera pas de coût supplémentaire pour l'arrondissement puisque les coûts reliés à cette fonction sont prévus au budget annuel de la Direction des travaux publics.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe  
(Dalila FLEURANT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Claudia DISCENZA, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Diane LABRECQUE, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles  
Joëlle CARRIÈRE-HUBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Diane LABRECQUE, 7 mai 2021  
Claudia DISCENZA, 7 mai 2021

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josiane LÉPINE  
Technicienne en ressources humaines

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2021-05-06

Louis LAPOINTE  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1213971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière- des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Il est recommandé :**

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2021 jusqu'au 6 juin 2023 :

Madame \_\_\_\_\_ ou Monsieur \_\_\_\_\_ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-19 16:13

**Signataire :** Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213971001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Renouvellement du mandat d'un membre siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le mandat de madame Diane Thomas, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) prend fin le 6 juin 2021.  
Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA17 30 09 0321 : Nomination de madame Maria Di Lena, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membre citoyenne au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2019.
- CA17 30 05 0169 : Nomination de madame Maria Di Lena, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membre citoyenne au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2017.
- CA15 30 03 0167 : Nomination de madame Maria Di Lena, citoyenne de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, membre citoyenne au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 7 juin 2015.

**DESCRIPTION**

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement RCA07-30022), il est composé des personnes suivantes :

- a) six (6) membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;
- b) un (1) membre du conseil d'arrondissement;
- c) le maire d'arrondissement est membre d'office.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée du mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise LAURIN  
Secrétaire d'unité administrative

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-19



**Dossier # : 1213997004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 2 juin 2021.

Il est recommandé:

De désigner \_\_\_\_\_, conseiller(ère) \_\_\_\_\_ de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, maire suppléant d'arrondissement, pour la période débutant le 2 juin 2021 et ce, pour une période de \_\_\_\_\_ mois, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de \_\_\_\_\_ .

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-14 11:11

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213997004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désignation d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période débutant le 2 juin 2021.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la législation applicable, le conseil d'arrondissement désigne, pour une période qu'il détermine, un maire suppléant d'arrondissement

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 30 06 0160 - Désignation madame Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, mairesse suppléante d'arrondissement, pour la période débutant le 3 juin 2020 et ce, pour une période d'une année, soit jusqu'au conseil d'arrondissement du mois de juin 2021.

**DESCRIPTION**

Désignation, d'un maire suppléant pour la période débutant le 2 juin 2021, en remplacement de madame Lisa Christensen.  
La désignation d'un maire suppléant d'arrondissement, permet de remplacer la mairesse en cas d'absence. Cela est prescrit par l'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, (RLRQ, c. C-11.4), qui indique ceci:

*" 20.2 Le conseil d'arrondissement peut désigner, parmi ses membres, un maire suppléant de l'arrondissement.  
L'article 56 de la Loi sur les cités et villes ( chapitre C-19 ) s'applique, compte tenu des adaptations nécessaires. "*

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La nomination d'un maire suppléant permet de remplacer la mairesse en cas d'absence.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BRULÉ  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-05-13



**Dossier # : 1213469006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du compte rendu de la 75e réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles.

Considérant la recommandation favorable à la majorité des membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance régulière du 7 mai 2021, il est recommandé :

- de prend acte du compte rendu de la 75<sup>e</sup> réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

Adopté

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-10 16:57

**Signataire :**

Dany BARBEAU

---

Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213469006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du compte rendu de la 75e réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a été consulté, suite à une proposition citoyenne, pour renommer le tronçon de la rue Bellerive situé dans le Vieux Pointe-aux-Trembles. Déjà en 2017 le comité de toponymie avait soulevé cette problématique puisqu'il existe six (6) tronçons distincts de cette rue à Pointe-aux-Trembles en plus d'un autre tronçon dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le long du parc de la Promenade-Bellerive. Le comité devrait ainsi proposer de nouveaux toponymes pour les tronçons restants dans un avenir rapproché.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

La proposition citoyenne vise à renommer le tronçon de la rue Bellerive qui se situe dans le Vieux Pointe-aux-Trembles. Ce tronçon fait partie d'un quadrilatère formé du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Notre-Dame, Sainte-Anne et Bellerive. Ce quadrilatère se veut le centre du premier village et du premier fort à avoir été implanté à Pointe-aux-Trembles. Or, de ces quatre rues, seule la rue Bellerive ne porte pas son nom d'origine. En effet, la rue Bellerive portait originalement le nom de rue Saint-François et plus tard rue de l'Église pendant la période où l'église paroissiale était construite sur le prolongement Est de la rue Saint-François (extension de rue aujourd'hui disparue et faisant maintenant partie du Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles).

Le nom retenu par le comité de toponymie pour renommer ce tronçon est : « rue Saint-François », ce qui redonnera un sens historique à ce secteur. Le nom proposé permettra également de diminuer la confusion qui règne quant au repérage de cette rue considérant le nombre de tronçons de rue portant le même toponyme.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal a appuyé cette proposition lors de la séance du 19 mars 2021.

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

## **JUSTIFICATION**

**L'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles prend acte** du compte rendu de la 75<sup>e</sup> réunion du comité de toponymie de la Ville de Montréal, tenue le 19 mars 2021, relativement à la recommandation de renommer « rue Saint-François » la partie de la rue Bellerive située entre le boulevard Saint-Jean-Baptiste et la rue Sainte-Anne dans le quartier du Vieux Pointe-aux-Trembles, sur le lot 5 303 597, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 26 avril 2021

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 7 mai 2021

Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LABBÉ  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Luc CASTONGUAY  
Directeur

Le : 2021-05-10



**Dossier # : 1213997005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Nathalie Pierre-Antoine.

Il est recommandé :  
DE prendre acte du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles

**Signé par** Dany BARBEAU **Le** 2021-05-26 12:33

**Signataire :**

Dany BARBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1213997005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de madame Nathalie Pierre-Antoine.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la séance du 01 décembre 2020, la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine a déposé sa déclaration d'intérêts pécuniaires. Des changements étant survenus depuis ce dépôt, madame Pierre-Antoine dépose une nouvelle déclaration conformément aux exigences de l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 3003 0081 - Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour de la conseillère d'arrondissement madame Nathalie Pierre-Antoine, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 7 du *Code de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseillers d'arrondissement* (18-010), entré en vigueur le 26 février 2018, les élus doivent mentionner le nom et la fonction de leurs proches qui sont à l'emploi de la Ville de Montréal.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le défaut de déposer ces documents dans les délais prévus peut constituer un manquement sévère et des sanctions sont prévues à cet effet dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* .

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle BRULÉ  
Analyste de dossiers

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît PELLAND  
Directeur

Le : 2021-05-26